

## CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

4<sup>e</sup> Législature

## PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1970-1971

COMPTE RENDU INTEGRAL — 46<sup>e</sup> SEANCE3<sup>e</sup> Séance du Vendredi 6 Novembre 1970.

## SOMMAIRE

## 1. — Loi de finances pour 1971 (deuxième partie). — Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 5279).

## Agriculture, F. O. R. M. A., B. A. P. S. A.

M. de Montesquiou, rapporteur pour avis pour les prestations sociales agricoles.

M. Duhamel, ministre de l'agriculture.

MM. Charles Bignon, Triboulet.

MM. Brugnon, Ducray, Védrières, Fouchier, Beylot, Beucler.

Renvoi de la suite de la discussion.

## 2. — Ordre du jour (p. 5295).

## PRÉSIDENCE DE M. EUGÈNE CLAUDIUS-PETIT,

vice-président.

La séance est ouverte à seize heures quinze.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

## LOI DE FINANCES POUR 1971 (DEUXIÈME PARTIE)

Suite de la discussion d'un projet de loi.

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1971 (n<sup>os</sup> 1376, 1395).

## AGRICULTURE, F. O. R. M. A. ET B. A. P. S. A.

(suite).

M. le président. Nous poursuivons l'examen des crédits du ministère de l'agriculture, du fonds d'orientation et de régularisation des marchés agricoles et du budget annexe des prestations sociales agricoles.

La parole est à M. de Montesquiou, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, pour les prestations sociales agricoles.

M. Pierre de Montesquiou, rapporteur pour avis. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, dernier des rapporteurs à intervenir, je ne veux pas reprendre les explications données ce matin par mes prédécesseurs sur le budget annexe des prestations sociales agricoles.

Je me bornerai à faire état des observations essentielles de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales à l'égard de ce budget.

D'abord, il est grave de constater que la subvention du budget de l'agriculture au B. A. P. S. A. représente maintenant 46 p. 100 des crédits de ce département. Le volume et l'augmentation rapide de cette subvention ne font que souligner le recul des crédits d'équipement de l'agriculture.

Il est donc indispensable de revoir cette importante question, car il ne faudrait pas que notre équipement agricole ait à souffrir de l'aide apportée par ailleurs à la protection sociale des exploitants agricoles.

La solidarité nationale doit légitimement s'exercer en faveur d'une catégorie de citoyens qui ne peut assurer seule la couverture de ses risques sociaux en raison de la faiblesse des revenus de nombre d'entre eux, mais aussi parce que l'agriculture, dont les fils se dirigent toujours plus nombreux vers les autres secteurs de l'activité économique, voit rester à sa charge les vieux, les invalides et les malades.

La commission des affaires culturelles, familiales et sociales a donné un avis favorable aux dépenses du B. A. P. S. A., mais avait exprimé des critiques en ce qui concerne les recettes.

Les dépenses représentent une augmentation de plus de 12 p. 100 des prestations par rapport à l'année 1970 et comportent des mesures appréciables pour les prestations familiales et la vieillesse.

Toutefois, notre commission unanime a demandé que soient assouplies les conditions de reconnaissance de l'invalidité des exploitants agricoles en tenant compte de critères médicaux, mais aussi de la situation sociale des exploitants agricoles. Elle a souhaité également que les taux des pensions de retraites, très inférieurs à ceux servis par les autres régimes, soient augmentés.

Les recettes du B. A. P. S. A. se répartissent maintenant compte tenu de l'amendement n<sup>o</sup> 121 rectifié déposé par le Gouvernement lors de l'examen de la première partie du projet de loi de finances.

L'aide de la nation s'élève à 6.984.500.000 francs, soit 80 p. 100 des recettes totales; les taxes sur certains produits agricoles — céréales, betteraves, tabac, produits forestiers — atteignent 220 millions de francs, soit 2,4 p. 100; les cotisations de la profession représentent 1.653 millions de francs, soit 18,6 p. 100.

Votre commission avait estimé, en examinant le budget, que l'effort financier demandé aux exploitants agricoles était beaucoup trop important puisque les cotisations augmentaient de 17,7 p. 100 par rapport à l'année dernière, alors que le coût des prestations ne progressait que de 12 p. 100.

Le Gouvernement l'a compris.

Le ministre des finances et le ministre de l'agriculture ont décidé de réduire de 50 millions de francs la contribution demandée cette année aux exploitants agricoles.

Il sera ainsi possible de soulager les exploitants agricoles dont les exploitations ont le revenu cadastral le plus faible, de maintenir le montant des cotisations des deux dernières catégories et, plus généralement, de moduler les taux des cotisations selon les facultés contributives des exploitants.

La commission des affaires culturelles, familiales et sociales, solidaire des commissions des finances et de la production et des échanges dans l'action entreprise pour limiter la progression des charges de cotisations des petits exploitants, se félicite des résultats obtenus.

De toute façon, une réforme du financement professionnel qui, par certains de ses aspects, rappelle la fiscalité de l'ancien régime, est indispensable.

Des travaux, auxquels j'ai participé, ont été effectués dans ce but au ministère de l'agriculture.

Il n'a pas encore été possible de trouver une assiette qui ne puisse faire l'objet de critiques, sur le plan de la justice, pour la répartition des cotisations sociales agricoles.

Du moins les amendements n<sup>os</sup> 106 et 107 déposés par le Gouvernement contribueront peut-être à introduire plus de

justice dans cette répartition et à alléger la charge du département du Gers que je représente.

Compte tenu des apaisements apportés par le Gouvernement au moment de l'examen de la première partie de la loi de finances, et sous réserve des observations que j'ai consignées dans mon avis écrit, votre commission donne un avis favorable à l'adoption des crédits du B.A.P.S.A. (Applaudissements.)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de l'agriculture. (Applaudissements.)

**M. Jacques Duhamel, ministre de l'agriculture.** Mesdames, messieurs, un budget ne s'apprécie pas seulement à son montant mais à son emploi.

Le budget — ou plutôt les crédits — de l'agriculture, à travers plusieurs documents et plusieurs chapitres, comporte essentiellement trois masses pour : le soutien commercial, la protection sociale et le développement économique.

En 1971, la première masse, celle des soutiens de marchés, à travers, en particulier, le F. O. R. M. A., l'O. N. I. C. et le F. I. R. S. — fonds d'intervention et de régularisation du sucre — sera beaucoup plus faible et mieux orientée.

La seconde masse, celle des transferts sociaux à travers, notamment, le B. A. P. S. A. et le F. A. S. A. S. A. sera beaucoup plus forte et mieux répartie.

La troisième masse, correspondant à l'équipement de la production, de la transformation et de l'espace rural, est légèrement plus élevée et plus sélective.

D'abord, s'agissant du soutien des marchés, les crédits marquent une baisse qui n'est pas seulement apparente — par suite d'une modification de la réglementation européenne — mais qui est réelle par suite d'une meilleure orientation des productions.

Par exemple, les crédits du F. O. R. M. A., qui se montaient l'an dernier à 2.700 millions de francs, ne figurent plus que pour 685 millions dans le projet qui vous est soumis. Il y a deux explications à cela : d'abord des changements sont intervenus dans la réglementation communautaire, notamment après les accords conclus, fin décembre, pour le financement de la politique agricole commune. Il a été décidé qu'à partir du 1<sup>er</sup> janvier, totalement pour les prélèvements et progressivement pour les droits de douane, le financement se ferait directement par des ressources affectées, en propre, au fonds européen. Il en résulte que, seule, la partie restant encore à la charge de chacun des pays figure au budget national. Elle correspond, en gros, au tiers du total prévisible. Cela explique déjà le chiffre de 685 millions.

Il aurait été inconcevable que, dans la présentation du budget, le Gouvernement français ne considérât pas que les accords conclus entre les six gouvernements, fin décembre, ne seraient pas applicables et appliqués à la date prévue, c'est-à-dire le 1<sup>er</sup> janvier prochain, même si, jusqu'à présent en tout cas, le Parlement français est le seul à avoir ratifié ces accords.

Mais la volonté européenne de nos partenaires doit, à l'exemple de la nôtre, assurer la ratification de ces accords en temps voulu.

Le Gouvernement français le rappelle.

Cependant, la réduction des dépenses de soutien des marchés n'est pas seulement due à des modifications réglementaires, communautaires et comptables. Elle est également liée à une meilleure orientation des productions. Déjà, à la fin de l'année qui s'écoule, la dotation prévue n'aura pas été intégralement, et de loin, employée.

Nous savons tous que la montagne de beurre a fondu ; pour la campagne qui vient de s'achever, s'agissant des céréales, on a produit davantage de maïs et moins de blé. Nous savons aussi qu'au-delà d'une certaine quantité, le blé est vendu, sur le marché mondial, avec restitutions alors que la Communauté économique européenne est encore importatrice de maïs.

J'ai dit ce matin — et je n'y reviendrai pas longuement — que cette évolution est due, pour partie, à l'action des hommes. Par là je ne vise pas celle du ministre de l'agriculture mais celle des agriculteurs qui ont certainement répondu aux incitations qui leur étaient données, à travers différents programmes de relance, de rationalisation ou d'orientation.

A cet égard, les chiffres que j'ai indiqués ce matin, montrent bien qu'il peut y avoir, cette année, une réduction des charges sans qu'il y ait, parallèlement, une réduction de la production. Il y a donc bien une meilleure orientation et c'est vrai — je l'ai montré — pour la production laitière qui, à la fin de 1970, aura atteint le niveau de 1969. Je l'ai montré aussi pour les différentes productions de viande.

Par l'action des hommes, mais aussi, soyons pudiques et véridiques, par la volonté du ciel, pour des raisons qui peuvent avoir des effets prolongés, mais qui peuvent avoir aussi des explications conjoncturelles, le soutien des marchés appelle donc moins de crédits.

Comme j'ai dit ce matin M. Godefroy, loin de s'en plaindre il faut s'en réjouir. D'autant que les crédits ainsi en réduction

seront mieux employés. Car la part positive des crédits du F. O. R. M. A., qui sert à orienter et non pas seulement à soutenir, est en augmentation.

Au cours de l'année 1970, vous vous en souvenez, il avait été inscrit au F. O. R. M. A. 95 millions de francs pour des actions nationales d'orientation ou de développement.

Dans le projet qui vous est soumis, les crédits affectés aux actions d'orientation et de développement sont d'un montant double — 180 millions de francs. Ils correspondent à ces actions nationales.

En effet, à ces crédits s'ajouteront, bien entendu, le financement des actions communautaires qui sont et seront décidées et dont certaines reprendront et même prolongeront — je le souhaite — les actions menées dans le cadre de nos plans de relance ou de rationalisation animale.

En effet ce sont les productions animales qui bénéficient au maximum de ces crédits, une petite part étant réservée à ce qu'on appelle les « petites productions », mais qui sont souvent, en réalité, déterminantes dans certaines régions.

Il apparaît donc bien ainsi que la première masse correspondant au soutien des marchés est à la fois fortement réduite et mieux orientée.

La seconde masse, celle des transferts sociaux, d'une part, marque une très forte augmentation et, d'autre part, propose une plus juste répartition.

Les dépenses de protection sociale concernant l'ensemble de la population agricole — exploitants et salariés — approcheront 13 milliards de francs, marquant ainsi une augmentation de plus de 12,5 p. 100 par rapport à l'an dernier.

Comment s'explique cette forte augmentation ?

En premier lieu, et de cela il faut se réjouir, parce que le monde rural se soigne mieux. En 1961, l'A. M. E. X. A. a été instituée, la consommation médicale des exploitants agricoles était à peine supérieure à la moitié de la consommation médicale des assurés sociaux du régime général.

En 1969, elle est des quatre cinquièmes. Il est vrai aussi que, pour les uns comme pour les autres, les dépenses médicales nous savons tous qu'il y a plus de familles nombreuses dans maladie, au titre de l'A. M. E. X. A., progressera de plus de 20 p. 100.

En second lieu, l'augmentation des transferts sociaux s'explique par une amélioration des prestations familiales.

Je tiens ici à souligner ou rappeler une série de mesures nouvelles prises par le Gouvernement.

Déjà, depuis le 1<sup>er</sup> août 1970, ont été majorées les allocations familiales versées pour le troisième et le quatrième enfant. Or nous savons tous qu'il y a davantage de familles nombreuses dans les milieux ruraux que dans les milieux citadins.

A compter du 1<sup>er</sup> janvier prochain, l'allocation maternité sera relevée, de 789 francs à 1.025 francs.

Dans le courant de 1971, la réforme de l'allocation de salaire unique, décidée pour les salariés du régime général, entraînera, d'une part, la suppression de l'allocation de salaire unique pour les femmes dans les foyers dont les revenus sont, du point de vue fiscal, assez élevés — on en compte assez peu en agriculture — et, d'autre part, le doublement de cette allocation pour les ménages ayant deux enfants à charge et dont les revenus sont inférieurs à un certain montant.

D'après nos calculs, 52.000 jeunes couples agricoles devraient bénéficier de cette mesure.

Nul ne contestera, je pense, que la situation des jeunes qui s'installent et qui ont deux enfants en bas âge est particulièrement digne d'intérêt.

Dans le régime général, un certain équilibre est réalisé. Pour le monde agricole comme pour le monde non agricole, c'est-à-dire pour ceux qui ne sont pas couverts par le régime général — commerçants ou autres — la même réforme interviendra aussi. Par conséquent 52.000 agriculteurs bénéficieront dans le courant de l'année du doublement de l'allocation de la mère au foyer, qui correspond, dans ce régime, à l'allocation de salaire unique.

L'année prochaine, également, seront créées de nouvelles allocations en faveur des orphelins et des handicapés, qui compléteront un ensemble de mesures familiales voulues par le Gouvernement et dont il ne saurait évidemment être question d'exclure une catégorie quelconque de Français.

L'augmentation des transferts sociaux s'explique, en troisième lieu, par l'effort important décidé en matière de prestations vieillesse. Le minimum vieillesse qui a déjà été porté à 2.900 francs au 1<sup>er</sup> octobre 1970, sera porté à 3.400 francs au 1<sup>er</sup> octobre prochain.

L'effort portera aussi sur le fonds national de solidarité dont l'allocation augmentera de 250 francs dès le 1<sup>er</sup> janvier 1971 puis de 50 francs le 1<sup>er</sup> octobre 1971. C'est à cette même date — 1<sup>er</sup> octobre — que sera augmentée de 100 francs l'allocation aux vieux travailleurs salariés.

Ces différentes mesures auront une signification particulière en agriculture puisque 800.000 retraités agricoles bénéficient du fonds national de solidarité. Cet effort à l'égard des personnes âgées s'impose à l'évidence et sera poursuivi au-delà de l'année prochaine à travers le VI<sup>e</sup> Plan.

Mais je puis dire que, déjà, il s'exprime d'une manière notable dans le budget qui vous est proposé. C'est d'ailleurs celle solidarité qui se marque, dans le projet, de deux manières : d'une part, par une participation accrue de la collectivité nationale aux charges sociales agricoles ; d'autre part, par une redistribution délibérée à l'intérieur même du monde agricole.

D'abord, la collectivité nationale participera davantage l'an prochain que l'an dernier — et, déjà, l'an dernier plus que l'année précédente — à l'équilibre des régimes sociaux agricoles.

L'effort supplémentaire dépasse 1.100 millions d'une année sur l'autre, compte tenu de l'amendement, évoqué à l'instant par M. de Montesquiou, et qui a augmenté la subvention budgétaire de 50 millions.

Cet effort national de solidarité est légitime. Est-il nécessaire de le redire ici ? Peut-être ! Chacun doit savoir qu'il tient à l'évolution démographique et économique qui établit un rapport défavorable entre le nombre de prestataires et le nombre de cotisants.

Pour ne parler que de l'assurance vieillesse, qui représente la moitié des charges sociales de la protection sociale agricole, le nombre de cotisants pour un retraité est de 1,9 pour les exploitants agricoles alors qu'il est de 3,8 pour le régime général.

Mais cette solidarité de la nation tout entière à l'égard des agriculteurs se marque aussi à l'intérieur du monde agricole lui-même pour ceux qui ont les revenus les plus modestes.

A une égalité purement formelle, il faut préférer une justice effective. C'est pourquoi la progressivité des cotisations sociales en fonction des revenus sera, si vous le voulez bien, accentuée en 1971.

D'abord les abattements retenus en matière d'Amexa seront étendus à la totalité des cotisations sociales agricoles, c'est-à-dire aux cotisations d'assurance vieillesse, ce qui est déjà fait depuis deux ans, mais aussi aux cotisations d'allocations familiales et c'est cela qui constitue une innovation.

Ensuite deux amendements du Gouvernement vous sont proposés auxquels a fait allusion M. Collette, qui tendent l'un, à ouvrir davantage l'éventail de progressivité des cotisations, l'autre à modifier l'assiette du revenu cadastral, pour certains départements — M. Rousseau l'a mentionné — par adaptation d'un coefficient correcteur. De même, à l'intérieur de chaque département, une péruquation pourra être effectuée entre les petites régions naturelles.

Ainsi — et contrairement à la propagande mensongère de certains — les cotisations sociales versées par 243.000 agriculteurs, qui ont un revenu cadastral égal ou inférieur à 384 francs, vont diminuer très légèrement et même symboliquement — je l'ai dit ce matin — alors que les cotisations sociales des 27.000 agriculteurs qui ont un revenu cadastral de plus de 6.400 francs augmenteront d'environ 28 p. 100 en moyenne selon les départements.

Ainsi pour un niveau de prestations sensiblement identique, nous aurons l'an prochain un échelonnement des cotisations sociales de l'ordre de 1 à 20 — 300 francs à 6.000 francs pour un exploitant et son épouse —. Cette politique de redistribution vise à corriger les inégalités d'une politique uniforme de soutien des marchés.

Je dois donc souligner que l'augmentation des dépenses sociales, souvent présentée comme un constat de fatalité, a été fixée de telle sorte qu'elle devienne un instrument de justice.

D'ailleurs, à ce budget social plus important par sa valeur et plus équilibré dans sa répartition, tant des prestations que des cotisations, il convient d'ajouter un certain nombre d'actions inspirées, elles aussi, par le même souci de justice.

C'est ainsi, par exemple, que le budget du Fonds d'action sociale et d'aménagement des structures agricoles augmentera de 35 p. 100 par rapport à 1970 et que 185 millions de francs supplémentaires seront dégagés pour le financement de 60.000 nouvelles indemnités viagères de départ et l'attribution de 9.000 à 10.000 pré-l.V.D. des l'âge de cinquante-cinq ans en zone de rénovation rurale.

Un couple d'agriculteurs retraités n'ayant d'autres ressources que sa retraite et l'l.V.D. plus l'indemnité complémentaire de restructuration recevra, par conséquent, des allocations supplémentaires du Fonds national de solidarité et bénéficiera, au 31 décembre prochain, d'un montant mensuel de ressources de 856 francs.

En réponse à une observation de M. de Montesquiou, j'ajoute que cette situation est relativement meilleure que celle d'autres personnes âgées dans d'autres professions. C'est justifié si l'on songe à la vie difficile — et bien plus que celle des jeunes d'aujourd'hui, quoi qu'on en dise parfois — qu'ont eue ces

agriculteurs qui atteignent aujourd'hui l'âge de la retraite. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Progrès et démocratie moderne, de l'union des démocrates pour la République et du groupe des républicains indépendants.*)

Par ce biais des transferts sociaux s'opère en réalité une aide aux personnes, qui intervient de plus en plus et de préférence à l'aide aux produits. Il s'agit d'une aide plus directe qui va certainement aux agriculteurs, sans profiter aussi à des intermédiaires, d'une aide plus sélective qui tient compte des différences de situation soit des personnes, soit des régions.

Au total, la partie purement sociale et redistributive du budget de l'agriculture représentera, en 1971, 46 p. 100 de l'ensemble des concours à l'agriculture.

La troisième masse des crédits de l'agriculture — encore que certains ne vont pas uniquement au monde agricole — est destinée aux actions économiques, à la formation des hommes, à la modernisation de la production, au développement de la transformation et à l'équipement de l'espace rural.

Les crédits correspondant à cette troisième masse marqueront l'an prochain une relative augmentation, que vous souhaiteriez plus forte, nous ont dit ce matin vos rapporteurs.

Mesdames et messieurs les députés, à l'issue de cette discussion, le Gouvernement examinera ce qu'il peut retenir de vos demandes qui sont ou seront présentées.

Déjà — je l'ai dit ce matin — tels qu'ils sont prévus, les crédits d'équipement sont en augmentation. Car il faut voir, derrière une présentation que vos rapporteurs ont avec juste raison trouvée confuse, la réalité que je voudrais essayer de clarifier.

Il est utile, monsieur Papon, que je reconstitue votre mosaïque.

Les crédits d'équipement comprennent, bien entendu, d'abord et essentiellement ceux qui sont inscrits au budget d'équipement dans le budget de l'agriculture, soit 1.453 millions. A cela s'ajoutent 70 millions par le transfert d'une partie des crédits de détaxation des carburants que vous avez votés, soit au total 1.523 millions.

A cela s'ajoute une tranche conjoncturelle de 60 millions qui, en 1971, tout porte à le croire, sera rendue pleinement disponible, le redressement étant achevé et le développement devant être maintenant accompagné.

A cela s'ajoutent les crédits d'adduction d'eau qui proviennent du fonds national des adductions d'eau, soit 140 millions — en augmentation de 20 millions sur l'an dernier — et les crédits pour l'électrification provenant du fonds d'amortissement, soit 57 millions — en augmentation de 2 millions sur l'an dernier.

A cela s'ajoutent aussi des crédits du F. O. R. M. A. qui, affectés au financement des plans de relance de la production bovine et, surtout, porcine, comprennent certaines dépenses d'équipement, ne serait-ce que pour les bâtiments d'élevage porcine, soit une soixantaine de millions de francs.

A cela s'ajoute également une somme de 40 millions qui, figurant dans les crédits du fonds d'action régionale, s'inscrira aussi dans les plans de relance des productions animales au titre de l'équipement.

A cela s'ajoutent encore les crédits du fonds forestier national qui s'élèveront à 123 millions.

A cela s'ajouteront, enfin, car ils doivent, je le redis, compléter et non pas amputer les crédits pour l'équipement rural, des crédits spéciaux — d'un montant de 38 millions, et dont une partie sera dégagée dans le collectif de 1970 qui vous sera soumis — pour la protection de la nature : lutte contre la pollution, contre les avalanches, contre les incendies de forêts, acquisitions d'espaces verts aux alentours des villes, développement des parcs nationaux et régionaux.

Il ne s'agit d'ailleurs pas seulement d'une action de protection, mais aussi d'une action de promotion, car la nature ne sera véritablement protégée que si elle est vivante. C'est pourquoi, à la demande du Président de la République, j'ai engagé une politique nouvelle d'animation du milieu naturel. Ces crédits, je le répète, ne s'imputent pas sur ceux de l'équipement agricole, mais s'ajoutent à ce qui est déjà fait pour l'espace rural.

Sans doute, comme l'ont souligné vos rapporteurs — que je remercie du travail considérable qu'ils ont fait pour préparer cette discussion budgétaire, mais aussi du concours préalable qu'ils ont bien voulu m'apporter au cours de l'été dans l'élaboration difficile de ce budget — un meilleur regroupement budgétaire serait-il souhaitable.

Mais la diversité d'origine de ces ressources, dont plusieurs ont des financements bien spécifiques, témoigne d'une action coordonnée qui me paraît indispensable entre le ministère de l'agriculture et les organismes publics qui concourent à l'action que nous poursuivons.

Il me paraissait nécessaire, pour le moins, de rassembler devant vous ces morceaux de mosaïque que constituent les différents crédits d'équipement, pour permettre, comme il se doit, le contrôle parlementaire d'une manière plus simple et plus précise.

Puis-je encore ajouter qu'en complément des dotations d'équipement, il convient de tenir compte des contributions de la section orientation du F. E. O. G. A. qui a accru, comme c'était souhaitable, son concours à des opérations d'équipement ?

Au titre de l'année 1971, il est plausible et même certain que les crédits qui seront ainsi apportés pour être utilisés dans le cadre français, seront supérieurs à 200 millions de francs, soit autant que l'ensemble des versements effectués de 1964 à 1969. Ainsi, il faut tenir compte de ces différents éléments pour porter une appréciation objective sur le budget d'équipement qui vous est soumis.

Cela dit, je reconnais volontiers que les besoins à satisfaire sont encore importants.

Mesdames, messieurs, je ne m'étendrai pas sur les secteurs pour lesquels il vous est proposé des augmentations, car, d'après ce qu'ont déclaré ce matin vos rapporteurs, il m'étonnerait qu'elles soient critiquées, si ce n'est pour les juger encore insuffisantes.

Alors, d'une manière un peu rapide et sèche, je me bornerai à énumérer les domaines qui bénéficient des majorations les plus importantes : adductions d'eau : plus 27,5 millions ; évacuation des eaux usées et ordures ménagères : plus 16,5 millions ; hydraulique : plus 7 millions ; aménagement de villages : plus 2 millions ; remembrement : plus 11 millions ; S. A. F. E. R. : plus 3,2 millions ; bâtiments d'élevage, en ne tenant compte que du seul chapitre budgétaire — et j'ai dit que d'autres fonds, tels le F. A. R. et le F. O. R. M. A., participaient au financement : plus 17,5 millions.

Ces augmentations et quelques autres, que je n'ai pas soulignées, peuvent être jugées encore faibles ; elles ne peuvent pas être jugées insignifiantes.

Leur signification est que le Gouvernement entend poursuivre le développement de l'équipement rural et de la restructuration agricole d'une manière active. Les options du Plan que vous avez votées ont d'ailleurs bien précisé que : « si la politique du développement des villes constitue, en raison de l'ampleur du phénomène de concentration urbaine et des risques qu'il comporte, un élément prioritaire de l'organisation et de la protection de l'espace, elle ne concerne toutefois qu'une partie limitée du territoire national. Elle doit être complétée par une politique efficace d'aménagement de l'espace rural. Seule la conjugaison de ces deux politiques permettra de maîtriser l'évolution du milieu et des conditions de vie et d'assurer à la population française, qu'elle soit urbaine ou rurale, un environnement de qualité ».

Il faut que le VI<sup>e</sup> Plan traduise bien cette action, et il la traduira. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Progrès et démocratie moderne, de l'union des démocrates pour la République et du groupe des républicains indépendants.*)

Si je ne me suis pas étendu sur l'augmentation qui est prévue dans certains domaines, je me dois, en revanche, d'expliquer les diminutions qui apparaîtraient dans certains secteurs, car choisir, cela signifie aussi gérer mieux.

Un chapitre, qui semble en réduction, ne l'est, à vrai dire, qu'en apparence : c'est celui qui regroupe les aides aux stockages et les aides à la transformation. En réalité, la réduction porte uniquement sur les subventions pour les équipements de stockage, d'une part parce que les concours qui peuvent être obtenus par ailleurs, notamment du F. E. O. G. A., sont et seront en sensible augmentation, d'autre part parce que dans certains secteurs bien équipés un effort plus substantiel d'autofinancement peut être dégagé.

Par contre, les crédits prévus pour les industries de transformation, où les coopératives jouent un rôle important, connaîtront cette année encore un accroissement sensible, de l'ordre de 10 p. 100 par rapport à 1970, qui avait déjà accusé, dans un budget de particulière rigueur, une augmentation notablement forte.

Je veux répéter, après M. Poniatowski, qu'il m'apparaît en effet que dans le domaine de la transformation, la France n'a pas encore l'industrie de son agriculture. Or le développement des industries agricoles et alimentaires déterminera de plus en plus l'avenir et le revenu de notre agriculture. Notre devoir est, chaque fois que nous le pouvons, de susciter la valeur ajoutée.

Notre pays ne doit pas se comporter, à cet égard, d'une manière que je qualifierai de primaire et qui consisterait à vendre des produits bruts. Nous devons traiter, c'est-à-dire valoriser notre production agricole.

Or, où en sommes-nous ?

Aujourd'hui, près de la moitié de la production française est utilisée par l'industrie alimentaire. Mais notre production agricole représente plus du tiers de la production communautaire et notre industrie alimentaire seulement le cinquième. Cela est d'autant plus regrettable que le rôle d'entraînement et d'emploi dans ce secteur est considérable. Il est d'un intérêt national de le développer, et vite.

Certes, dans ce domaine, le levier essentiel est le crédit et non pas la subvention. Mais la subvention est un facteur d'orientation et de stimulation.

Nous avons commencé à l'utiliser et nous l'utiliserons encore davantage avec l'Institut de développement industriel qui a retenu le secteur des industries agricoles et alimentaires comme champ d'action prioritaire, pour activer une meilleure structuration et provoquer une meilleure stratégie dans ce secteur.

**M. Hervé Laudrin.** Il est temps !

**M. le ministre de l'agriculture.** Nous avons commencé et probablement plus vite que dans d'autres domaines.

Une meilleure structuration — ce n'est pas forcément une question de poids, mais souvent une question de muscles — s'exprimera sans doute par des regroupements de firmes coopératives ou privées, mais aussi par l'établissement de programmes pluriannuels en vertu desquels des subventions leur seront accordées.

On déploiera une meilleure stratégie, au départ en développant les contrats interprofessionnels entre producteurs et transformateurs et, à l'arrivée, en recommandant la mise en place de réseaux commerciaux et d'implantations industrielles à l'étranger pour faire gagner le pari qui, après tout, a été fait et gagné il y a une dizaine d'années pour l'industrie automobile : faire de l'industrie agricole et alimentaire l'un des grands secteurs exportateurs français. (*Nouveau applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Un autre chapitre qui, celui-là, est en diminution réelle, concerne les abattoirs publics. (*Exclamations.*)

Un abattoir n'est pas une question de prestige, mais une affaire de rentabilité. (*Exclamations et rires. — Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République.*)

Compte tenu de ce qui a été construit ou modernisé, de la capacité d'abattage disponible et des exigences d'amélioration de gestion, compte tenu enfin de l'évolution des circuits commerciaux, un temps de réflexion et de calcul me paraît s'imposer. C'est pourquoi le crédit qui vous est proposé est ramené de 20.700.000 francs à 12 millions de francs. Cela — je crois le comprendre — chacun l'admet et ne mérite donc pas de longues explications.

La diminution qui apparaît en ce qui concerne les crédits d'enseignement mérite, elle, une explication précise.

D'abord, il s'agit bien des crédits d'équipement. Les crédits de fonctionnement sont, eux, en augmentation de 9 p. 100. En outre — je l'ai annoncé ce matin — pour assurer le bon fonctionnement des différents établissements publics, un crédit supplémentaire de 1.600.000 francs vous sera proposé dans le collectif de 1970 qui vous sera bientôt soumis.

Enfin, en ce qui concerne le personnel, d'une part, le projet de loi de finances dont nous discutons prévoit le recrutement de 100 agents nouveaux ; d'autre part, j'ai donné des instructions pour une utilisation de tous les postes d'ores et déjà ouverts budgétairement, sans maintenir, comme jusqu'à ce jour, une sorte de « fonds de réserve » ; j'ai également donné des instructions pour une nouvelle répartition du personnel dans les établissements, selon des normes précises et suivant une gestion plus rigoureuse.

S'agissant donc de l'équipement, il est bien évident qu'une augmentation des crédits est éminemment souhaitable, mais il ne faut pas envisager de construire des établissements neufs, quelles que puissent être les priorités, avant la détermination d'une carte scolaire qui s'impose à la fois à l'enseignement public et à l'enseignement privé.

Cependant, il me paraît d'ores et déjà justifié — et je confirme ce que j'ai dit ce matin à l'un de vos rapporteurs — que le déblocage prioritaire des crédits figurant au F. A. C. pour 1971 porte sur les 30 millions de francs inscrits au titre de l'enseignement public et privé. La moitié au moins des crédits devra être affectée à l'amélioration des lycées et des collèges, notamment pour leurs bâtiments d'exploitation et leurs internats. Une part sera également destinée à l'enseignement supérieur, en particulier à l'école vétérinaire de Lyon dont il serait d'ailleurs souhaitable que la programmation soit pluriannuelle.

Ce nécessaire examen des programmes de constructions nouvelles — lesquelles désormais devront être des constructions standards et industrialisées permettant une économie d'un tiers dans le coût de revient — est d'ores et déjà engagé, même si — je le reconnais — il l'a été avec quelque retard par rapport à ce que M. Pons et moi-même avions indiqué l'an dernier.

La carte scolaire sera achevée au printemps 1971, car pour organiser les constructions pour l'avenir, il faut bien connaître la capacité actuelle dont une partie demeure disponible.

D'ores et déjà, nous savons que les établissements existants permettent de former plus de 130.000 agriculteurs. Il s'agit de disposer d'un nombre de places correspondant aux besoins, mais non de recruter simplement pour remplir.

En effet, je souligne avec force que c'est seulement là une remise en ordre des programmes envisagés, mais aucunement une remise en cause de l'enseignement agricole.

Qui d'entre vous n'est, comme moi, convaincu que l'avenir de l'agriculture passe à la fois par la formation des hommes, par l'amélioration des structures et par l'organisation des marchés ? Or la formation des hommes et leur formation permanente, c'est l'enseignement agricole.

Bien faire fonctionner les établissements actuels et bien déterminer les établissements futurs, telles sont toujours les deux exigences qu'en 1971, compte tenu du « collectif » de 1970 et du fonds d'action conjoncturelle pour 1971, il est de notre devoir de satisfaire, ce qui est possible. En tout cas, pour chacun de nous — M. Papon le rappelait ce matin — le budget n'est qu'un élément de la politique agricole.

L'an dernier, devant vous, j'ai souligné par quelles voies pouvait progresser notre politique. Cette action, qui s'inscrivait dans la ligne que mes prédécesseurs avaient déjà dessinée, s'est poursuivie au cours de l'année qui s'achève et se poursuivra au cours de l'année qui s'annonce, car une politique agricole ne se définit pas tous les ans. Elle s'applique tous les jours et, plus qu'ailleurs, une continuité est nécessaire dans ce domaine.

Les trois voies par lesquelles nous devons progresser étaient, en dehors du budget, les prix, le crédit, les structures.

D'abord, lorsqu'on parle de prix, on ne doit pas, par une déformation de juriste, considérer seulement les prix réglementaires, au sens communautaire du terme : on doit aussi considérer en réaliste les prix de marché, ainsi d'ailleurs que leur variation incessante.

Sur le plan communautaire, l'engagement avait été pris par le Gouvernement, à la fois à l'égard de nos partenaires et à l'égard de nos agriculteurs, que ce qu'on appelle le « ratissage » serait terminé pour les produits animaux au plus tard le 1<sup>er</sup> avril 1971 et pour les produits végétaux au plus tard le 1<sup>er</sup> août 1971.

En ce qui concerne les productions animales, viande bovine et produits laitiers, la concordance entre les prix français et les prix communautaires sera établie plus tôt qu'il n'avait été annoncé.

Pour la viande bovine, c'est fait totalement depuis le 12 octobre dernier.

Pour les produits laitiers, nous avons décidé, également le 12 octobre, qu'une nouvelle étape serait franchie et nous avons annoncé que tout serait terminé dès le début de l'année prochaine. Nous avons prévu le 15 janvier pour le lait de consommation, lequel, juridiquement, ne figure d'ailleurs pas dans la réglementation communautaire, et le début de l'année pour le beurre. S'agissant d'un produit stockable, nous n'avons pas voulu fixer de jour afin de ne pas provoquer une quelconque spéculation. Pour la poudre de lait, c'est fait également.

Pour les céréales, les betteraves et les oléagineux, une première étape, d'ailleurs limitée, applicable à la présente campagne, a été effectuée.

Je confirme à cet égard que les prix français seront portés au niveau des prix communautaires pour le début de la prochaine campagne. Nous verrons — car nous nous y employons — si une meilleure solution pourra être trouvée en matière de hiérarchie des prix sur le plan communautaire.

En effet, jusqu'à présent — et on le rappelait ce matin — c'est temporairement que nous avons pu, sur le plan national, utiliser la marge qui nous était donnée, en taux et en temps, par la dévaluation monétaire, afin d'établir une meilleure grille de prix. Cette nouvelle hiérarchie pourra-t-elle être mise en place pour la prochaine campagne sur le plan communautaire ? Je vous parlerai tout à l'heure de notre espoir et aussi de notre volonté, mais je ne vous cacherai pas hélas ! nos difficultés.

Mais, à côté des prix juridiques ou théoriques, il y a les prix réels pratiqués, c'est-à-dire les prix de marché. Or, je ne méconnaissais nullement que des augmentations des coûts de production se soient produites depuis plusieurs mois, mais j'ai conscience d'avoir tout fait, en particulier, pour que la progression dangereuse du prix des aliments du bétail soit limitée par des records interprofessionnels. Leur conclusion n'a vraiment pas dépendu de moi car j'ai humainement fait tout ce que je pouvais pour rapprocher les points de vues des professions intéressées.

Je ne méconnaissais nullement que la moyenne générale des prix dont on peut faire état très objectivement cache, en réalité des différences régionales quelquefois très importantes. Mais, inversement, qui peut contester de bonne foi les efforts engagés et poursuivis pour améliorer les prix à la production, lesquels — nous devons sans cesse le rappeler — n'interviennent dans leur moyenne générale, bien entendu avec des variations sur leur degré d'élaboration, que pour un tiers dans le prix final à la consommation ? Or, ce matin, M. Poniatowski faisait état d'une étude de l'O. C. D. E. qui prévoyait une évolution en baisse rapide et importante de ce pourcentage.

Nul non plus ne peut contester les résultats qui ont déjà été obtenus depuis un an ou un an et demi, pour les productions animales en particulier, c'est-à-dire, délibérément, pour les produits qui interviennent le plus largement dans le revenu des exploitants familiaux.

Les chiffres globaux de l'I. N. S. E. E. que personne ici ne saurait contester car ils ne sont pas contestables, témoignent, sur les deux dernières années, c'est-à-dire 1969 et 1970, d'une augmentation légèrement plus rapide des prix des produits agricoles à la production que des prix des biens et services achetés par les agriculteurs : 13,6 p. 100, T. V. A. comprise, contre 10 p. 100. Or c'est évidemment cette comparaison qui importe, du prix de vente par rapport au prix de revient, et non le prix en soi.

**M. Charles Bignon.** Cette position ne serait pas facile à défendre devant une réunion d'agriculteurs. Le feriez-vous en public, devant eux ?

**M. le ministre de l'agriculture.** Je n'ai pas l'habitude de cacher à l'extérieur ce que je dis devant le Parlement. On peut toujours essayer de cacher la vérité, monsieur Bignon, mais je ne crois pas que ce soit un exercice convenable pour le Gouvernement et le Parlement !

Certes, des inégalités régionales se produisent — et je l'ai dit — mais il n'est pas vrai de dire qu'il n'y a pas eu d'augmentation partout. L'augmentation n'a sans doute pas été partout égale à la moyenne, puisqu'il s'agit d'une moyenne, mais il y a eu augmentation de prix pour la plupart des produits, je ne dis pas pour tous, car cela n'est pas vrai depuis quelques mois pour le porc, les fruits et aussi les œufs, mais l'augmentation de prix a joué pour le lait, pour la viande bovine, pour la viande porcine pendant plusieurs mois de l'année dernière.

**M. Charles Bignon.** La mise au point était intéressante à entendre.

**M. Raymond Triboulet.** Monsieur le ministre, voulez-vous me permettre de vous interrompre ?

**M. le ministre de l'agriculture.** Je vous en prie.

**M. le président.** La parole est à M. Triboulet, avec l'autorisation de l'orateur.

**M. Raymond Triboulet.** Monsieur le ministre, ces discussions sur les prix relatifs de ce qui est nécessaire à l'agriculture et de ce qu'elle vend sont fort stériles, car il faudrait établir le budget d'une exploitation agricole. En effet, ce n'est pas seulement l'augmentation moyenne des prix de ce que l'on vend ou de ce que l'on achète qui compte, c'est aussi la proportion de chacun des produits soit à la vente, soit à l'achat.

Or, comme certains produits nécessaires à l'agriculture ont augmenté beaucoup plus que la moyenne — et ils sont fort importants dans le budget de l'agriculteur — votre raisonnement ne tient pas, puisqu'il ne se réfère qu'à des moyennes générales dans les deux cas. C'est la proportion de chaque dépense ou de chaque recette et la hausse de chacune de ces catégories qui comptent en vérité pour établir une comparaison valable.

**M. le ministre de l'agriculture.** Monsieur Triboulet, si du moins vous ne me faites la grâce de penser que j'avais moi-même imaginé qu'il fallait tenir compte de la proportion dans laquelle chaque élément entre en ligne de compte, faites-moi celle de croire que les fonctionnaires dont c'est le métier y avaient songé. Les chiffres que j'ai donnés ont été établis en tenant compte de chacun des éléments qui, en moyenne, interviennent dans le prix de revient.

J'ajoute même, parce que je n'ai pas voulu me faire la part belle, que j'ai pris le taux le plus fort de l'augmentation des coûts, supérieur à l'indice des prix des produits industriels nécessaires à l'agriculture, le Pinéa, que vous connaissez sans doute.

Ce taux montrerait un écart entre l'augmentation des coûts de revient et l'augmentation des prix à la production mais, pour un meilleur usage, j'ai pris volontairement le taux qui correspond à l'écart le moins grand, qui est probablement le plus proche de la réalité. En tout cas, j'ai indiqué une moyenne générale.

Cela dit, loin de moi la pensée de ne pas reconnaître que, parmi les éléments qui interviennent dans la détermination du revenu agricole, le prix n'est pas le seul qui compte, même s'il est essentiel. A cet égard, j'ai déjà montré l'importance des transferts sociaux, mais je précise qu'ils ne sont pas pris en compte dans les calculs de revenus.

Je soulignerai maintenant les répercussions de l'organisation économique sur le revenu du travail agricole, au sujet desquelles les rapporteurs m'ont interrogé ce matin.

A cet égard, cette politique d'organisation de la production et des groupements de producteurs a reçu des encouragements concrets.

L'attribution d'aides, accordées sous forme d'avances remboursables, a été décidée en faveur du secteur des fruits, notamment de la pomme. Ce matin, j'ai indiqué que ce secteur, qui

avait connu en 1969 et en 1970 une baisse très grave des cours, méritait, exigeait même d'être maintenant soutenu.

Les primes d'arrachage dont, à ma demande, le montant doit être prochainement relevé à Bruxelles, les avances à une caisse nationale de péréquation assorties d'une cotisation professionnelle, les aides apportées aux producteurs organisés pour tenir compte des difficultés conjoncturelles d'amortissement de leurs stations de stockage et de refroidissement devraient permettre un rétablissement prochain de la situation.

Dans le secteur porcain, comme dans le secteur bovin, la politique de relance et de rationalisation, qui connaît un développement accéléré, passe exclusivement par le biais des groupements de producteurs, car l'aide de l'Etat est non pas un droit — il faut que chacun l'admette — mais la contrepartie d'un engagement.

Dès maintenant, seize millions de francs ont été dégagés afin de permettre des avances pour des achats de porcelets et de pores « charcutiers » dans le but de limiter les effets du cycle de production sur l'évolution des cours.

Dans le secteur avicole, — M. Bertrand Denis en a parlé ce matin — l'impossibilité pour la profession d'arriver à un accord durable, malgré les efforts renouvelés des pouvoirs publics, a amené le Gouvernement à renoncer provisoirement à la perception des taxes parafiscales et à rembourser les taxes déjà perçues. Toutefois, dans ce secteur également, des caisses de péréquation, financées par des avances remboursables, ont été créées auprès des organismes économiques capables de discipliner le marché et de percevoir les cotisations des producteurs lorsque les cours des œufs se redresseront.

Ainsi, déjà dans certains secteurs, avec plus ou moins d'ampleur et plus ou moins de réussite, l'organisation économique est en place, grâce à l'action des groupements ou des coopératives. Lors d'une récente réunion entre la profession et l'administration, que j'ai présidée à Grignon, la volonté unanime s'est manifestée d'étendre et de développer cet effort d'organisation.

Il est, en effet, apparu à tous que l'organisation économique des producteurs — et elle seule sans doute — permet tout à la fois d'atteindre une efficacité plus grande au niveau de l'exploitation, d'assurer une orientation plus sûre des productions et un soutien plus efficace des marchés et de réaliser enfin une confrontation plus régulière de l'offre et de la demande.

C'est dire, d'ailleurs, que du même coup l'organisation économique conduira aussi à créer des rapports nouveaux entre l'Etat et les producteurs, grâce à une politique contractuelle à laquelle vous savez que le Gouvernement et moi-même sommes très attachés, ainsi qu'entre les producteurs, les fournisseurs et les transformateurs, car les bons contrats supposent des partenaires également forts.

Surtout, nous devons en être conscients : l'organisation économique à des limites sociologiques.

Il est certain qu'elle permet d'atteindre une plus grande efficacité économique et c'est l'expansion et la compétitivité de notre agriculture qui sont en jeu. Mais il est vrai qu'elle ne peut pas résoudre immédiatement les problèmes de tous les agriculteurs et c'est pourquoi cette politique d'organisation économique exige que nous la complétions par une politique de transferts sociaux.

La deuxième voie sur laquelle notre action doit progresser est celle du crédit, ainsi que je l'ai déjà indiqué l'an dernier.

En effet, l'an dernier, le problème était l'encadrement ; mais, les choses ont avancé : actuellement, c'est le « désencadrement ». C'était, l'an dernier, le projet de réforme du crédit agricole ; c'est aujourd'hui l'application de cette réforme.

Deux problèmes, l'un conjoncturel, l'autre structurel, se posent aujourd'hui : d'une part, les conditions de l'activité du crédit agricole mutuel au cours des prochains mois ; d'autre part, la mise en œuvre de ce que l'on a appelé « la réforme du crédit agricole », qui est en réalité son développement.

Au cours de la période de redressement économique que nous venons de traverser, le Crédit agricole, comme l'ensemble des institutions financières, a subi l'encadrement du crédit, et je dois souligner qu'il l'a très scrupuleusement respecté.

Certes, à ma demande et en accord avec M. le ministre de l'économie et des finances, différentes catégories ont successivement été placées hors de l'encadrement du crédit. Mais je sais que les agriculteurs et les collectivités publiques n'ont pas toujours trouvé les moyens de financer leurs investissements ; aussi est-il nécessaire que, pendant les prochains mois, le Crédit agricole puisse consentir à ses sociétaires les prêts qu'ils solliciteront. Pour cette raison, l'emprunt d'automne de 1970 sera lancé prochainement.

Désormais, les prêts à court terme et à moyen terme escomptables seront consentis sans aucune limitation.

En ce qui concerne les prêts à moyen terme et à long terme bonifiés par l'Etat, le ministre de l'économie et des finances

a le souci, que je comprends, de contenir dans des limites raisonnables la croissance des bonifications d'intérêt. Un groupe de travail étudie actuellement ce problème et il explorera les différentes possibilités qui permettront d'atteindre cet objectif.

Quant à la réforme du crédit agricole, il s'agit maintenant de mettre en œuvre les mesures que j'ai annoncées à La Baule, devant l'assemblée générale de la fédération nationale du crédit agricole.

Je les rappelle brièvement puisque votre rapporteur les a déjà indiquées avec beaucoup de précision.

En accordant au crédit agricole mutuel la possibilité d'assurer le financement de la ruralité, rien que la ruralité, mais toute la ruralité...

**M. Hervé Laudrin.** Très bien !

**M. le ministre de l'agriculture.** ... le Gouvernement a recherché un triple objectif : d'abord, assouplir les conditions dans lesquelles les agriculteurs peuvent emprunter pour réaliser des opérations foncières ; ensuite, assurer le développement économique des zones rurales par un meilleur financement des collectivités publiques, des activités touristiques, des entreprises industrielles et commerciales créatrices d'emplois dans ces zones ; enfin, permettre aux familles vivant dans les zones rurales d'améliorer leur niveau de vie en disposant de nouvelles possibilités de crédit.

Tels sont les principaux aspects de la réforme immédiate, dont les mesures d'application sont actuellement en cours de détermination.

J'ai dit « la réforme immédiate » car, dans une seconde phase, il me paraît indispensable de développer, à côté d'un circuit d'Etat et d'un secteur capitaliste bancaire, une puissante organisation mutualiste dont le crédit agricole mutuel sera probablement la clé de voûte.

L'an prochain, par un développement nouveau et raisonnable de ses prêts et par un élargissement nouveau et progressif de son intervention, le crédit agricole mutuel pourra, comme c'est souhaitable, jouer pleinement et activement son rôle pour le développement des activités agricoles et rurales.

La troisième voie sur laquelle je vous avais indiqué qu'il nous fallait avancer est celle des structures, en entendant par ce terme les structures foncières, puisque j'ai déjà parlé des structures économiques.

Je voudrais d'abord dire ici avec certitude qu'aucune exploitation, aucun agriculteur n'est enfermé d'avance dans tel ou tel destin, ou condamné par je ne sais quelle évolution fatale ou sombre machination.

Par son initiative, son dynamisme, son organisation, l'agriculteur prépare son propre avenir. Les incitations de l'Etat ne viennent que prolonger et justifier l'effort de l'agriculteur.

Par là même, je veux dire ma volonté de résister à toute simplification fallacieuse d'un modèle d'exploitation théorique et mon choix d'accepter la persistance de structures agricoles diverses. Rien n'est plus illusoire que de vouloir fixer à l'avance un chiffre d'exploitations dans dix ou dans quinze ans.

Dire que toutes les petites exploitations sont condamnées, c'est se tromper, et dire que toutes les petites exploitations pourront se maintenir, c'est tromper.

En vérité, un double mouvement naturel se poursuit non seulement en France, mais dans le monde : d'une part, l'abandon d'exploitations par ceux qui, du fait de l'âge et par l'incitation de mesures sociales, choisissent volontairement de prendre leur retraite ; d'autre part, l'agrandissement d'exploitations voisines, car le progrès technique libère des forces de travail.

Ce mouvement naturel et général, le Gouvernement, par des moyens financiers importants, en facilite le déroulement, en humanisant les changements qu'impose le progrès.

Je trouve, je dois le dire, beaucoup de cynisme à entendre parler ici ou là de « liquidation des petites exploitations ». Ce que nous voulons, c'est ouvrir des choix librement consentis, et ce n'est pas le cas partout, hors de nos frontières.

L'un de ces choix est de trouver la sécurité non pas seulement dans la propriété des terres, mais dans la location des terres.

La croissance des capitaux à investir par les agriculteurs est telle que, pour certains, et plus particulièrement pour les jeunes qui s'installent, l'acquisition en totalité d'une propriété entraîne un investissement excessif.

Là où la propriété est recherchée pour certains, comme un élément de sécurité, elle devient, pour d'autres une source d'insécurité, parfois même de découragement.

Or, les capitaux propres des agriculteurs tendent naturellement à se réduire à mesure que la population agricole diminue, puisque ceux qui quittent la terre exportent très normalement vers leur nouvelle activité leur patrimoine familial.

La modernisation de l'agriculture pose donc, c'est un fait, on ne peut pas le nier, un problème de capitaux.

De là les efforts déployés par le Gouvernement en vue de faire progresser les problèmes fonciers dans deux directions : d'abord attirer vers l'investissement dans la propriété foncière

un volume accru de capitaux extérieurs à l'agriculture, alors qu'actuellement ces capitaux tendent au contraire à s'en écarter; ensuite, dans le cadre de cette propriété foncière détenue par des personnes étrangères à l'agriculture, améliorer la situation et notamment la stabilité de l'exploitant et du fermier.

Ces efforts se sont traduits par le dépôt de quatre textes portant: sur les baux à long terme, qui s'efforcent de donner aux exploitants une sécurité couvrant toute leur carrière; sur les groupements fonciers agricoles qui tendent à attirer des capitaux sur une exploitation déterminée, notamment lorsqu'elle est issue d'un bien familial menacé de dislocation; sur les sociétés agricoles d'investissement foncier, qui tendent à mettre à la disposition de l'agriculture une plus vaste part de l'épargne; sur l'indemnité viagère de départ aux fermiers, qui répond à la préoccupation d'encourager le fermage en plaçant les fermiers dans des situations identiques à celles des exploitants propriétaires.

Si ces textes ajoutent, et même beaucoup, ils n'enlèvent rien, et nulle part. Ils n'enlèvent rien en particulier au statut du fermage qui demeure applicable, ni aux bonifications d'intérêt pour l'acquisition des terres.

Autrement dit, pour résoudre un problème foncier grave, il n'y a pas, je crois, de voie unique et privilégiée, mais un arsenal de solutions pour une liberté de choix plus grande. Pourquoi la France, traditionnellement libérale, ne donnerait-elle pas à chacun le choix parmi plusieurs systèmes prévus par la loi?

Ces textes étaient attendus, mesdames et messieurs, depuis longtemps.

Tant qu'ils n'étaient pas venus, ils étaient critiqués précisément parce qu'ils ne venaient pas. Maintenant qu'ils sont déposés, peut-être sont-ils critiqués, parce que, bien sûr, tout n'est pas hors de la critique. Ils tendent largement à régler un problème a priori délicat, sinon difficile, en visant à équilibrer des intérêts contradictoires, entre bailleurs et fermiers, comme le sont d'ailleurs les critiques faites à leur égard.

Leur discussion a donc soulevé, comme il est normal pour des problèmes aussi importants, des débats souvent passionnés, pour trois de ces textes devant les deux assemblées, et, pour le quatrième, devant la commission spéciale de l'Assemblée nationale.

La loi de la démocratie veut que les enseignements qui découlent de ces discussions conduisent à un certain réexamen, mais non pas à un abandon. Trois conditions me semblent devoir être clairement posées avant ce réexamen.

Premièrement les dispositifs essentiels d'un ensemble cohérent ne doivent pas être altérés. Si le bail à long terme doit être un bail de carrière ou d'une génération, il ne peut être constamment renouvelable de plein droit car les groupements fonciers agricoles qui s'obligent à louer, et les S. A. I. F. qui y seront tenues, seraient liés à l'exploitant de génération en génération. Quel épargnant s'enfermerait alors dans un tel système?

Deuxièmement, l'aide que l'Etat accepte d'apporter ne doit pas être détournée de son objectif. Ces avantages n'ont été consentis que pour atteindre des buts cohérents et équilibrés: d'abord assurer la stabilité du fermier, ensuite attirer des capitaux à l'agriculture pour encourager le fermage. Ces buts ne seraient pas atteints si on aboutissait seulement à donner aux capitaux actuellement investis en agriculture une exonération des trois quarts des droits de première mutation que ne justifierait aucune novation notable dans le droit du fermage et dans la rémunération des capitaux investis à long terme dans le foncier agricole.

Troisièmement, un souci de perfectionnisme ne doit pas conduire à supprimer toute souplesse pratique dans l'application de ces textes, dont l'un d'ailleurs, je le répète encore, a toujours été proposé à titre expérimental.

Sur ces bases, en fin de compte, je ne doute pas que la volonté de réforme qui caractérise la majorité soit le meilleur gage de l'avenir qui sera réservé à ces textes fonciers; car l'amélioration des structures foncières demeure l'une des conditions de l'amélioration de la compétitivité agricole.

Mesdames, messieurs, la compétition s'exerce principalement dans le cadre européen. Les agriculteurs français voient trop souvent les difficultés qu'il crée et trop peu les avantages qu'il offre. Je sais bien qu'il est plus difficile d'imaginer ce qui se passerait si le Marché commun n'existait pas que de constater les concurrences qu'il autorise et auxquelles tel produit peut être à tel moment particulièrement sensible.

Mais il faut quand même dire et redire que, grâce au Marché commun, la France n'a besoin de subventionner que 20 p. 100 de ses exportations agricoles, puisque nos ventes chez nos partenaires se font au prix communautaire, qui est le prix intérieur. Il faut dire et redire que le Marché commun absorbe ainsi, au prix plein, la presque totalité de nos exportations de viande bovine, les deux tiers de nos ventes de produits laitiers, les deux tiers de nos ventes de fruits et plus de la moitié de nos exportations de céréales.

Une propagande incidieuse, mais non pas désintéressée cache ou déforme la réalité. Si le Marché commun ne permettait le placement à prix plein de l'essentiel de nos exportations, nous aurions le choix entre supporter la charge de vendre à perte au prix mondial — mais alors qui paierait? Le contribuable? Le producteur? Sans doute les deux — ...

**M. Raymond Triboulet.** Très bien!

**M. le ministre de l'agriculture.** ... ou bien réduire nos productions. Mais qui, parmi nous, peut croire que le progrès s'opère autrement que dans le développement? (Applaudissements sur les bancs du groupe Progrès et démocratie moderne, du groupe des républicains indépendants et de l'union des démocrates pour la République.)

**M. Raymond Triboulet.** Allez expliquer cela à M. Vedel.

**M. le ministre de l'agriculture.** Alors ce Marché commun, où se détermine aussi la politique agricole, où en est-il?

Où en sommes-nous dans la construction à six de la politique agricole commune?

Où en sommes-nous dans la négociation de l'élargissement à dix de la Communauté économique européenne?

Tout d'abord, la construction à six se poursuit. Après un an de négociation, nous pouvons constater avec satisfaction que, grâce à l'élan donné ou redonné à la conférence de La Haye, due à l'initiative du Président de la République française, l'Europe est à nouveau en marche.

D'importants accords ont été conclus après bien des jours et des nuits de discussions, en particulier en décembre et en février derniers, dont l'importance ne vous a pas échappé.

Ils ont une importance économique d'abord, car les organisations de marchés ont été complétées par de nouveaux règlements concernant les fruits et légumes, le vin, le tabac, le lin, le chanvre et plus récemment la pêche. La discussion fut particulièrement longue et difficile pour le vin, mais le règlement final adopté reprend les objectifs de notre réglementation nationale, en particulier le principe de la complémentarité quantitative qui désormais jouera dans le cadre communautaire.

J'ai déjà fait savoir que, pour la nouvelle campagne, tandis que le financement des vins placés sous contrat de stockage pouvait être warranté sur la base de 7,10 francs et que le prix des alcools livrés au titre des prestations viniques étaient porté, sur le plan national, de 1,55 franc à 3,25 francs le degré-hecto, le gouvernement français s'opposerait, s'il en était besoin, à toute modification en baisse de ce prix de 7,10 francs, obtenu pour la campagne 1969-1970 comme prix de déclenchement de mesures d'intervention.

L'aspect financier des accords conclus dans le courant de cette année ne vous a pas non plus échappé. Les règles définitives de financement ont permis de concrétiser deux principes fondamentaux de la politique agricole commune: la solidarité financière et la préférence communautaire.

Leur aspect politique enfin ne doit pas être non plus sous-estimé, car la création d'un budget commun financé par des ressources propres, élaborées sous un contrôle renforcé de l'assemblée parlementaire européenne, marque certainement un progrès institutionnel de l'Europe.

Est-ce à dire pour autant que la construction agricole de l'Europe soit terminée? Certainement pas. D'une part, il reste à compléter les organisations de marché dans les secteurs où elles n'existent pas. Vous savez que j'ai fait récemment reconnaître le caractère prioritaire des règlements à élaborer concernant la viande de mouton, l'alcool, le houblon et la banane.

Reste ensuite à améliorer la gestion des marchés, car la politique agricole commune ne consiste pas seulement à élaborer des règlements mais à bien gérer les marchés. Vous savez qu'en septembre dernier j'ai présenté des propositions précises pour qu'un certain nombre d'ajustements soient apportés aux règles et aux pratiques de gestion des marchés des fruits et légumes, de l'aviculture et de la viande porcine.

D'ores et déjà, le relèvement des prix de base a été obtenu en ce qui concerne la viande porcine. Des propositions seront discutées la semaine prochaine concernant les fruits et les légumes.

Il convient enfin de compléter la politique agricole commune par une action d'orientation des productions et d'amélioration des structures.

Le débat sur la hiérarchie des prix — j'en ai dit un mot tout à l'heure — s'est déjà poursuivi pendant de nombreux mois et il convient de constater avec infiniment de regrets qu'il n'a pas encore abouti. Il va reprendre, car le dossier n'est pas clos, et je ne pouvais accepter de le voir clorre.

Je continue à penser avec conviction et je continuerai à lutter avec force pour que les rapports de prix soient meilleurs et cela au profit des productions animales. (Applaudissements sur les bancs du groupe Progrès et démocratie moderne et du groupe des républicains indépendants), non seulement pour la campagne prochaine, mais pour plusieurs années, pour les productions dont le cycle s'étend sur plusieurs années.

Quant au débat sur la politique des structures — ce terme étant utilisé sur un plan communautaire non seulement pour les structures foncières, mais pour l'organisations économique, l'équipement productif et la solidarité sociale — il fait l'objet de propositions que jusqu'à présent le Conseil des ministres des six pays n'a pas réellement discutées. Tirant la leçon de ce fait, la commission a souhaité réfléchir à nouveau sur ces questions et fera connaître prochainement de nouvelles propositions.

Je ne puis donc en parler tant que je ne les connais pas. Mais j'ai déjà eu l'occasion de dire, précisément ici, ce que je pensais des projets présentés au mois de mai dernier. Si je suis d'accord sur certains projets et notamment dans le domaine social, je n'étais et je ne suis d'accord ni sur les conceptions trop rigides et trop uniformes de la commission sur le modèle de l'exploitation agricole à promouvoir, ni sur la politique délibérée d'abandon de la superficie agricole utilisée, alors que les importations des seuls produits destinés à l'alimentation animale représentent pour la Communauté la production de 10 millions d'hectares — et un jour viendra, proche je l'espère, où la recherche permettra de substituer des productions européennes à ces productions importées — ...

**M. Bertrand Denis.** Très bien !

**M. le ministre de l'agriculture.** ... et alors aussi que les perspectives d'élargissement de la Communauté ouvrent des perspectives de nouveaux débouchés pour la production agricole de la Communauté.

Où en sommes-nous dans la négociation en vue de l'élargissement à dix de la Communauté économique européenne ?

Nous sommes arrivés à l'heure où les négociations d'élargissement vont porter sur les problèmes fondamentaux que pose la demande d'adhésion des pays candidats.

Je voudrais rappeler à ce sujet que le gouvernement français souhaite l'aboutissement de cette négociation, mais il considère que la réussite suppose l'acceptation par les pays candidats de deux préalables.

D'abord, il va de soi que le traité de Rome et les règlements qui ont été pris pour son application doivent être acceptés sans réserve par les pays candidats. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Progrès et démocratie moderne, de l'union des démocrates pour la République et du groupe des républicains indépendants.*)

Pour la politique agricole commune, cela signifie que ni les principes ni les règles ne peuvent être mis en cause. Il peut y avoir ultérieurement des ajustements, il ne peut y avoir préalablement des changements.

En second lieu, il peut y avoir une période de transition, et nous comprenons pourquoi une telle période paraît nécessaire à certains pays candidats. Mais, après la période de transition, il ne saurait y avoir de différence de traitement entre ce que je pourrais appeler les anciens et les nouveaux.

Et il est clair que cette période de transition ne saurait être qu'unique, car le Marché commun est également unique, qu'il s'agisse du marché commun industriel ou du marché commun agricole, qu'il s'agisse aussi, outre les éléments industriels et agricoles, des éléments financiers ; en effet, les dispositions financières font partie intégrante de la politique commune, notamment de la politique agricole. C'est un tout indissociable.

Sur ces bases, la négociation engagée se poursuit activement. Sur ces bases, communautairement déterminées par les partenaires actuels, nous espérons qu'elle aboutira. Ce sera alors dans un cadre encore plus large que se déterminera la politique agricole.

Mais dans politique agricole, il y a politique. C'est dire que le problème agricole ne s'analyse pas seulement en termes de difficultés techniques, il se ressent aussi en termes d'inquiétude morale.

Mesdames, messieurs, nous arrivons, avec le VI<sup>e</sup> Plan, avec les années 70, à une nouvelle étape. Tout en consolidant et en développant encore les progrès accomplis, il nous faut définir la place de l'agriculture dans la nouvelle société.

Il ne faut pas seulement que les agriculteurs ne se sentent pas exclus de cette société ; il faut encore qu'ils aient la conviction et qu'on leur donne la preuve qu'ils ont un rôle dynamique et déterminant à y jouer.

**M. Raymond Triboulet.** C'est là le problème.

**M. le ministre de l'agriculture.** Et ce rôle est évident, si l'on veut bien réfléchir à la contribution que le monde agricole et rural peut apporter, en fait de richesse économique pour notre pays, et de qualité de vie pour ses habitants.

J'ai souvent dit et je répéterai sans me lasser qu'une agriculture moderne est un atout dans une économie compétitive.

Seuls peuvent le regretter et s'y opposer ceux qui voient dans la stagnation de l'agriculture un ferment de désordre et d'aventure. Je m'étonne seulement que ces partisans de la politique du pire aient le front de prétendre protéger et défendre les agriculteurs alors qu'ils les dissuadent de toute évolution, de tout effort d'organisation. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Pour tous ceux qui envisagent l'avenir de l'agriculture avec courage et bonne foi, il est clair que tous les efforts accomplis dans le sens d'une meilleure organisation des producteurs, d'un développement des productions déficitaires, d'une valorisation plus poussée de nos produits vont infailliblement dans le bon sens.

Et qu'on ne dise pas que cette évolution nous conduit inexorablement à une agriculture de type industriel, où l'agriculteur ne sera plus qu'un salarié, un élément inerte dans un processus intégré. J'assure que si les exploitants acceptent les disciplines, et d'ailleurs les garanties, de l'organisation économique et de la spécialisation technique, le problème de la dimension des exploitations sera, dans une large mesure, un faux problème.

L'avenir agricole est celui de l'entreprise à responsabilité personnelle ; là est la vraie sauvegarde de l'exploitation familiale, élément fondamental du paysage physique et moral de notre pays.

Le Président de la République lui-même a souligné un choix qui est aussi le nôtre, celui en tout cas de la majorité. L'exploitation familiale, c'est le cadre d'un développement à visage humain. Ne laissons pas cette image être déformée par les attardés de tout bord, pour qui elle n'est, en réalité, que le reflet d'une nostalgie féodale ou le cadre d'un découragement générateur d'explosions sociales désirées. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Ce développement, il est l'apport nécessaire de l'agriculture à la nouvelle société. Il serait trompeur de penser celle-ci uniquement en termes d'industrialisation et d'urbanisation : les marges de productivité qui existent à l'état latent dans le secteur agricole, les perspectives d'une meilleure valorisation des productions, les débouchés que peut dégager l'augmentation généralisée du niveau de vie, le développement du commerce mondial, tout cela réserve à l'agriculture une place de choix dans l'expansion.

Les efforts que la nation consent représentent à la fois l'aide nécessaire pour que l'agriculture continue à se moderniser, et le juste allègement des efforts que la population active agricole ne saurait à elle seule supporter pour le soulagement des personnes âgées et des jeunes.

S'il existe, au milieu de beaucoup de chimères et d'erreurs, un vrai facteur de découragement pour le monde agricole, c'est bien ce procès qui lui est fait de coûter à la nation en pure perte et de répondre à la subvention par l'excédent, qui réclame encore de la subvention pour son écoulement. Le ministre responsable de l'agriculture partage souvent la colère des paysans devant ces accusations qui font du mal à l'unité nationale.

**M. Raymond Triboulet.** Des noms !

**M. le ministre de l'agriculture.** J'ai expliqué l'an passé combien la présentation budgétaire était artificielle et gonflait les chiffres du concours de l'Etat à l'agriculture. Cette année, la réduction des charges de soutien de marché répond d'elle-même. J'ai moi-même reconnu que les crédits publics pouvaient parfois être mieux utilisés, et je m'y emploie. Mais je ne ferai pas aux villes et aux usines un procès aussi tendancieux que celui qu'on fait à l'agriculture, encore que, en subventions directes ou indirectes, en surcroît de charges, en protections diverses, en déchets et en pollutions, bien d'autres secteurs économiques coûtent cher au pays, mais d'une manière plus sournoise que les retraits de pommes et les subventions aux bâtiments d'élevage.

**M. Hervé Laudrin.** Et ils sont plus nocifs.

**M. le ministre de l'agriculture.** Je demande seulement que l'on cesse de présenter au pays l'agriculture comme une entreprise surequipée, systématiquement excédentaire dans ses produits et déficitaire dans ses comptes.

D'ailleurs, quand bien même, en définitive, l'agriculture coûterait au pays un peu plus cher que le strict calcul économique ne le recommanderait, ce surcroît de charges serait encore justifié par l'éminente contribution de l'agriculture à la qualité de la vie. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Progrès et démocratie moderne, de l'union des démocrates pour la République et du groupe des républicains indépendants.*)

On s'apropriaît maintenant que, grâce au monde rural, nous avons reçu dans notre héritage un patrimoine naturel qui, si nous savons le sauvegarder et l'entretenir, pourra maintenir à ce pays son équilibre et son humanité. Richesse physique et morale, la terre n'est pas seulement un outil de production, elle est en quelque sorte le tissu conjonctif de notre culture nationale.

Les hommes des villes doivent donc comprendre que le milieu rural n'est pas une colonie du monde urbain, une réserve vierge pour l'industrialisation. L'animation de ce milieu rural, dont beaucoup d'entre vous sont devenus les adeptes, voilà qui rendra plus accueillante, plus prospère et plus vraie la France pour tous les Français.

Mesdames, messieurs, il est difficile pour un ministre de l'agriculture de gérer le quotidien et de préparer l'avenir tout en réglant les dettes du passé. Mais cette difficulté est à l'image même de celle des agriculteurs, préoccupés à la fois par leur endettement, par le risque quotidien du gel et de la grêle et par l'incertitude des moissons futures. Il faut pourtant tout

affronter, et ensemble. C'est la difficulté mais c'est aussi la noblesse de leur tâche et, partant, de la mienne. (Applaudissements sur les bancs du groupe Progrès et démocratie moderne, de l'union des démocrates pour la République et du groupe des républicains indépendants.)

**M. le président.** La parole est à M. Brugnon.

**M. Maurice Brugnon.** Monsieur le ministre, vous venez de faire preuve de beaucoup de talent, ce qui ne nous étonne pas, mais aussi d'une grandeur d'âme extrêmement méritoire en défendant votre budget.

Quand on examine ce document sous quelque angle que ce soit, il semble que le Gouvernement, spécialement le ministre de l'économie et des finances, considère le secteur agricole comme étant en déclin et qu'on en ait tiré des conclusions hâtives, obligeant, dans les instructions pour l'établissement du budget et dans les arbitrages du Premier ministre, le ministre de l'agriculture à lâcher pied.

Cela ne date pas seulement de cette année, d'ailleurs, mais c'est plus grave cette année-ci que d'autres. De compromis en compromis, et obligé que vous êtes d'établir vos demandes d'autorisations de programme sur des chiffres encore plus bas que ceux de 1970, vos dépenses d'équipement sont en diminution très nette. En effet, si les dépenses de fonctionnement ne subissent qu'un rabais de 2 à 3 p. 100, les dépenses d'équipement sont diminuées de plus de 10 p. 100. C'est grave...

**M. le ministre de l'agriculture.** Ce serait grave si c'était vrai.

**M. Maurice Brugnon.** Monsieur le ministre, je pourrais vous apporter demain des chiffres qui confirmeraient mon propos.

De compromis en compromis, vous avez dû accepter une diminution de vos crédits et, ainsi, vous sacrifiez l'avenir.

Les crédits de l'enseignement agricole sont en fait stoppés. On dit que c'est parce qu'il y a un « creux » dans les établissements construits. L'an dernier, après avoir signalé une carence dans la construction des lycées agricoles de Crézancy, de Vervins, et d'autres encore, je demandais pourquoi avait été édifié à grands frais le centre de formation professionnelle de Cornil, en Corrèze, alors que les élèves pouvaient être reçus à Naves avec un matériel adapté et un personnel compétent. Je n'ai pas eu de réponse.

Les constructions indispensables ne se font pas parce qu'on a implanté des établissements là où ce n'était pas nécessaire. La Cour des comptes ne pouvait pas le dire. Peut-être le Gouvernement aurait-il pu le reconnaître et, par là même, avouer qu'il sacrifiait l'enseignement agricole et la formation de techniciens dont la France a tant besoin.

On dit que le ministre de l'économie et des finances vous reprocherait d'être trop généreux avec les paysans et, par là, d'engendrer la hausse des prix. Je suppose que c'est une plaisanterie et que vous saurez la réduire à néant, surtout à propos du prix du lait, plus particulièrement visé.

Le lait est la production de base dans de nombreuses exploitations, essentiellement familiales dans beaucoup de régions.

Vous savez que le prix du lait, non seulement ne suit pas le cours, en augmentation constante, des prix de gros, mais subit l'accroissement très net des prix des aliments du bétail et du matériel agricole, ce qui entraîne une stagnation et même une diminution du revenu des herbagers.

Vous savez aussi que non seulement la productivité doit être améliorée mais qu'il faut valoriser la production par la transformation et développer les productions complémentaires.

Où en est, à propos, la relance porcine ?

Qu'en est-il de la préférence communautaire dans des pays comme l'Italie, où les exportations industrielles sont couvertes par des importations d'animaux ? N'est-ce pas le monde agricole qui en subit les aléas ?

Je voudrais surtout insister sur un point important pour l'accroissement de la productivité.

Parmi les mesures qui pourraient pallier l'insuffisance des réformes de structure figure le remembrement.

Les crédits que vous accordez à cette fin sont véritablement dérisoires, compte tenu surtout du fait qu'en 1970, dans nombre de départements, il a été seulement possible d'achever les travaux des années antérieures. Et la répartition des crédits est si inégale suivant les départements qu'un sentiment d'injustice hante les esprits des cultivateurs, d'autant que les crédits qui devraient être les leurs dans ce budget trop maigre se dispersent.

Dans une réponse récente à une question écrite que j'avais posée sur le financement des installations de La Villette, il m'a été indiqué que le budget de l'agriculture y avait participé à concurrence de 460 millions de francs à titre de prêts sur les ressources inscrites au titre VIII. Ne peut-on supposer, sachant ce que l'on sait, que ces sommes eussent été mieux employées ailleurs ? Vous semblez en être d'accord aujourd'hui, mais je regrette que vous ne l'ayez pas été quand vous avez répondu à ma question orale, le 16 octobre dernier.

Alors que des dilapidations se produisent, les crédits nécessaires s'amenuisent. C'est le cas pour la recherche agronomique.

Nous avons des chercheurs, des intelligences, mais il n'y a pas de moyens financiers dans le domaine de la recherche agronomique. Au travers des achats de brevets et de produits étrangers, on atteindra ce résultat que la science agronomique étrangère supplantera la science agronomique française.

Par ce budget se poursuit une sorte de démantèlement de la recherche agronomique.

L'I. N. R. A. — l'institut national de la recherche agronomique — a été créé en 1946 par un ministre socialiste. La V<sup>e</sup> République a recueilli ainsi un instrument solide et efficace, dont le développement fut poursuivi pendant quelques années à un point tel que les experts du V<sup>e</sup> Plan estimaient qu'en 1975 la parité scientifique serait établie dans ce domaine avec la Grande-Bretagne, les Pays-Bas et même les Etats-Unis.

Cependant, et parce qu'une sorte de défaitisme plane sur votre ministère depuis quelques années, la recherche agronomique semble délaissée : alors que 463 emplois avaient été créés en 1968 à l'I. N. R. A., il n'y en eut plus que 54 en 1969, puis zéro en 1970. En 1971, à cause de la « relance », il y en aura 40. Le V<sup>e</sup> Plan, cependant, prévoyait plus de 500 créations annuelles. Et c'est pire en ce qui concerne les crédits de fonctionnement.

En investissements, les crédits sont tombés de 63 millions en 1968 à 54 millions en 1969, puis à 25 millions en 1970. Vous les portez pour 1971 à 32 millions mais, sur cette somme, 4 millions seront mis à la disposition d'un groupement d'industriels de Lille, à la demande du ministre du développement industriel et scientifique. Sachant que plus de 2 millions seront consacrés aux actualisations et que près de 10 millions sont nécessaires au renouvellement du matériel usagé, il ne restera guère que 16 millions d'investissements proprement dits !

Au comité consultatif de la recherche scientifique et technique, il n'y a pas de représentants de l'agronomie parmi les douze sages. Le groupe de travail de la recherche agricole du V<sup>e</sup> Plan ne survit pas pour la préparation du sixième.

Nous déplorons que les techno-structures ne réservent ainsi à l'I. N. R. A. qu'une part mineure.

On peut se demander alors si n'est pas espérée la liquidation de la recherche agronomique publique.

Récemment encore, la F. N. S. E. A. demandait un accroissement des crédits qui lui sont consacrés. C'est qu'en effet les problèmes ne manquent pas. Des solutions ne pourront être apportées sans un effort scientifique.

Nous importons des porcs pour plus d'un milliard de francs, des aliments azotés pour nos animaux pour plus d'un milliard de francs. Nous ne sommes pas en mesure de fournir les 600 millions de tonnes de viande bovine que doit importer la Communauté.

Vous voulez protéger la nature, éviter les pollutions. Comment y parviendrez-vous sans une base scientifique moderne ?

Dans tous les domaines, vous établissez des plans de relance, mais vous les utilisez malheureusement en catastrophe. Ne serait-ce pas un signe d'échec, monsieur le ministre ?

N'en arriverez-vous pas un jour à un plan de relance du lait dont les excédents étaient si redoutés ? Pourquoi toujours attendre le dernier moment pour régler les problèmes ?

La concertation est le maître mot des discours gouvernementaux. Pourlant, les exemples d'absence de concertation ne manquent pas. En voici, en vrac, oserai-je dire !

Le climat n'est pas bon parmi le personnel de votre ministère. Des promesses ont été faites qui n'ont pas été tenues. La réforme des catégories C et D n'a pas été appliquée aux contractuels et la titularisation des employés du génie rural et des eaux et forêts, qui aurait dû être faite en vertu de l'article 1152 du code rural, ne l'a pas été.

Comme il n'y a pas d'augmentation budgétaire pour garantir le respect des engagements au 1<sup>er</sup> janvier 1971 — il était antérieurement prévu pour le 1<sup>er</sup> janvier 1970 — c'est par une suppression d'emplois que vous réglerez le problème.

Dans l'état actuel des choses, les fonctionnaires de l'agriculture se sentent barrés. Discutez-vous avec les syndicats, dans le cadre du VI<sup>e</sup> Plan, pour tenter de remettre de l'ordre dans votre maison ? N'était-ce pas prévu par M. Edgar Faure ? N'avez-vous apostillé cette promesse ? Le non-respect des règles dans la fonction publique, conduirait à des déséquilibres qui ne sauraient être salutaires pour la bonne marche de vos services.

N'y a-t-il pas un contentieux, qui faillit être réglé, au sujet des coopératives d'utilisation de matériel agricole ? Ces coopératives sont victimes de la T. V. A., qu'elles aient opté ou non pour l'assujettissement. Vous connaissez le problème ; je ne crois pas utile de vous faire à nouveau la démonstration.

Les négociations avec le ministre des finances durent depuis deux ans : attendra-t-on, au moment où les groupements d'exploitants sont préconisés, que les C. U. M. A. aient éclaté pour prendre la solution qui s'impose ? C'est d'autant plus important que ces coopératives permettent de réduire les prix de revient à la production.

Le marché des œufs connaît les difficultés que vous savez. Là encore, il n'y a pas de concertation véritable avec les organismes professionnels.

Tout sera dit ici, concernant le sort fait aux paysans et plus particulièrement aux petits paysans maintenant meurtris par le sort injuste qui leur est fait, malgré tant de proclamations solennelles.

Une des catégories de travailleurs de la terre, les salariés agricoles, attendent avec impatience le vote du projet de loi rendant obligatoire l'assurance contre les accidents du travail. Nous devons en reparler au printemps dernier. Un engagement avait été pris, il n'a pas été tenu. Est-il possible de savoir pour quelles raisons ?

Vous avez une lourde tâche, monsieur le ministre, nous le savons.

C'est surtout vrai dans la mesure où vous êtes chargé d'appliquer une politique définie à Bruxelles.

Représentant un parti qui s'honore d'avoir engagé la France dans la construction européenne, nous ne saurions vous reprocher l'application d'une politique, qui ne serait, après tout, que la suite et la conséquence de ce que nous avons voulu.

Mais la politique européenne actuelle ne recouvre pas l'ensemble des réalités agricoles.

Nous ne sommes pas encore sortis d'une politique faite de contradictions et l'agriculture française est le secteur qui a le plus souffert des carences.

L'organisation agricole, actuellement limitée aux marchés, devrait, pour atteindre sa pleine efficacité, participer à l'union économique qui n'en est encore qu'à l'état de projet.

La politique économique menée par le Gouvernement se veut à sens unique et vise à « coiffer » l'industrie en « décoiffant » l'agriculture.

La commercialisation des produits agricoles se fait de plus en plus aux dépens des producteurs. Les frais d'emballage, de transport, s'élèvent sans cesse, et, à chaque stade, les participants à un secteur de distribution prélèvent leur dime. A ce phénomène, qui est à la fois la conséquence du progrès et du maintien des structures dépassées s'ajoute l'action de votre collègue des finances.

Les dépenses alimentaires représentent 45 p. 100 de l'indice et, au nom de la sacro-sainte défense des prix, la plupart des produits agricoles se trouvent dans la « lunette de visée » du ministère des finances qui, par tous les moyens, s'efforce de maintenir leurs prix à la production aux niveaux les plus bas.

Les prix agricoles sont mis en cage pour permettre aux prix industriels de s'ébattre librement. L'agriculture participe ainsi à l'accumulation des profits pour d'autres catégories qu'elle-même.

Exploité sur le plan économique, l'agriculteur l'est autant sur le plan humain.

Au cours de la décennie 70, se continuera, dans des conditions de plus en plus difficiles, une mutation entamée depuis de longues années.

Si l'on se réfère aux prévisions des économistes, la population active agricole ne doit plus représenter, en 1980, que 6 ou 7 p. 100 de la population active totale, alors qu'elle en représente actuellement 15 p. 100.

Où vont aller tous ces paysans ? Sans doute un grand nombre d'entre eux prendront-ils leur retraite — à quel taux ? — mais si l'effectif des agriculteurs doit baisser, c'est que leurs enfants ne les remplaceront pas. Où iront-ils ? dans le secteur secondaire ou tertiaire à condition qu'ils trouvent des emplois. Nous avons entendu avec stupeur votre collègue des finances nous expliquer que de 1962 à 1968, il n'avait été créé que 56.000 emplois industriels, alors qu'au cours des six prochaines années, nous devrions prévoir la création de 525.000 emplois si l'on voulait que la population active nouvelle arrivant sur le marché du travail ne soit pas réduite au chômage.

Comment le gouvernement actuel obtiendra-t-il, dans ce domaine, des résultats dix fois supérieurs à ceux qui ont été obtenus au cours de la décennie 60 ? Où alors faut-il espérer que les centaines de milliards engloutis dans... ce que vous savez... (Interruptions sur divers bancs de l'union des démocrates pour la République et du groupe Progrès et démocratie moderne.)

Plusieurs voix sur les bancs du groupe Progrès et démocratie moderne. De quoi s'agit-il ?

**M. Jean Brocard.** On voudrait savoir !

**M. Maurice Brugnon.** ... seront plus judicieusement utilisés à accroître le potentiel industriel et les équipements collectifs comme les adductions d'eau et l'électrification.

Votre budget est de ceux qui ont été le plus mal traités par le Gouvernement. Comment, dans ces conditions, serez-vous en mesure de préparer l'agriculture à affronter à la fois l'évolution qu'elle est en train de subir et qui va s'accroissant, et à se préparer à affronter la concurrence européenne ? Ne soyez pas surpris qu'il y ait en elle tant de désespérance. Elle a le sentiment d'être abandonnée et que

son ministre lui-même ne fait plus qu'en avaliser le déclin. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.)

**M. le président.** La parole est à M. Ducray.

**M. Gérard Ducray.** Monsieur le ministre, je limiterai volontairement mon propos à un seul secteur de votre budget : l'enseignement.

De plus en plus, on est conscient qu'il n'y a pas de véritable progrès social, de véritable égalité de chances, sans développement de la formation des hommes, des jeunes en particulier.

« Choisir, c'est gérer mieux, mais choisir, c'est également rejeter », j'ai retenu cette phrase de votre exposé. Or, le choix que vous avez opéré en matière d'enseignement me paraît inquiétant.

Vous avez parlé, bien entendu, de remise en ordre et non de remise en cause. Mais il faut se méfier des conséquences de cette remise en ordre et veiller à ce qu'elles n'aboutissent pas à une remise en cause.

Je pense que ce budget ne correspond pas aux promesses qui avaient été faites l'année dernière par le Gouvernement et je ne vous cacherai pas qu'il nous cause une très vive déception. (Interruptions sur les bancs du groupe socialiste.)

**M. Maurice Brugnon.** Je ne suis donc pas seul à le dire !

**M. le président.** Vous avez eu la parole, monsieur Brugnon. Veuillez ne pas interrompre M. Ducray.

**M. Gérard Ducray.** Monsieur le ministre, vous nous aviez indiqué qu'il n'était pas question, pour vous, d'abandonner l'enseignement agricole et de le rattacher à l'éducation nationale. Je vous concède que la mesure n'est pas encore prise, mais, d'après les informations que nous avons, cela ne saurait tarder.

**M. le ministre de l'agriculture.** Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur Ducray ?

**M. Gérard Ducray.** Volontiers, monsieur le ministre.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de l'agriculture, avec l'autorisation de l'orateur.

**M. le ministre de l'agriculture.** Je désire vous dire simplement que vous êtes mieux informé que moi.

C'est une mesure que je ne compte pas prendre.

**M. Gérard Ducray.** Je vous parlerai tout à l'heure des propositions formulées par la commission des experts, en ce qui concerne le cycle court.

**M. le ministre de l'agriculture.** Je ne peux pas laisser dire que ce sont des experts qui décident d'une politique. C'est le ministre qui décide, et, en l'occurrence, le ministre a décidé de ne pas abandonner l'enseignement agricole. (Applaudissements sur les bancs du groupe Progrès et démocratie moderne.)

**M. Gérard Ducray.** Voilà qui est bien, et nous nous en féliciterons le moment venu.

M. le secrétaire d'Etat avait annoncé à ce sujet que les professions seraient associées étroitement aux commissions de réforme. Or, elles ont été simplement consultées ; on ne peut donc pas parler de véritable dialogue.

Enfin, en ce qui concerne les bourses, nous devons avoir, en 1971, une situation semblable dans l'enseignement public et dans l'enseignement privé. Ce n'est pas encore le cas.

Les crédits d'investissement pour 1970 ont été réduits, pour faire une pause qui devait être mise à profit pour repenser le problème de l'enseignement agricole et revoir la carte scolaire. Or, depuis l'année dernière, rien de positif n'a encore été fait dans ce domaine et nous attendons toujours la réunion qui doit reviser la carte scolaire. En attendant, aucune implantation nouvelle ne peut se réaliser.

La commission nationale compétente pour l'examen des demandes de prêts et subventions aux établissements privés ne s'est pas réunie depuis 1969 et le nombre des dossiers, inmanquablement, augmente d'année en année.

Par ailleurs, l'examen des fascicules budgétaires montre que des crédits de paiement d'un montant important font l'objet de reports. Or, les établissements attendent avec impatience des crédits pour exécuter certaines transformations ; il faudrait que les délais entre l'autorisation de programme et l'attribution des crédits de paiement soient un peu plus rapides.

Les crédits de 1971 marquent encore une baisse importante et l'écart entre ces crédits et les besoins s'accroît de façon catastrophique.

Le chapitre des bourses est plus favorisé. Mais, si l'augmentation est plus importante pour l'enseignement privé, elle reste encore insuffisante.

Nous prenons acte de votre déclaration de ce matin, selon laquelle les deux tiers du chemin étaient faits pour parvenir à la parité complète entre secteur public et secteur privé. L'année prochaine, en principe, ce retard sera rattrapé.

Puisque rien ne s'oppose plus à la parité, il faudrait prévoir dans ce chapitre un article unique pour l'enseignement public

et pour l'enseignement privé, les attributions de bourses étant faites en fonction de la situation familiale et pécuniaire de l'élève sans tenir compte de l'établissement fréquenté.

**M. Hervé Laudrin.** Très bien !

**M. Gérard Ducray.** Le chapitre des subventions de fonctionnement aux établissements privés augmente, mais de façon insuffisante si nous faisons les comparaisons suivantes :

Le pourcentage global d'augmentation est plus faible que pour l'enseignement public, alors que ce dernier accuse des baisses d'effectifs ; en tout cas, ces dernières années. L'augmentation prévue permet une majoration de 5 p. 100 environ du montant des subventions.

Les subventions sont destinées essentiellement à faire face aux dépenses de salaires et aux charges sociales des enseignants. C'est d'ailleurs pour cette raison qu'elles diffèrent en fonction des divers établissements. Or, les hausses annuelles de salaires dans l'enseignement agricole, comme dans l'ensemble du pays, sont de l'ordre de 10 p. 100. Elles ne permettent donc pas de suivre l'évolution des salaires. Ainsi, s'accroît l'écart entre les recettes et les charges.

Cela constitue une menace à la fois pour la vie des établissements et pour la situation personnelle des maîtres.

Monsieur le ministre, vous nous avez annoncé des mesures en ce qui concerne les crédits de fonctionnement de l'enseignement public : une augmentation de 5 p. 100, je crois, ainsi qu'une somme de trente millions de francs pour l'école vétérinaire de Lyon. Nous vous demandons de prendre une mesure analogue en ce qui concerne l'enseignement privé.

Mais indépendamment de l'examen des crédits, je crois que l'enseignement agricole, en cette année de disette budgétaire, mérite d'être repensé et le rapport du groupe d'experts qui a siégé au ministère de l'Agriculture en accord avec le ministère de l'Éducation nationale est un bon document de travail.

Il fait le bilan de la situation actuelle. Il en dégage quelques principes et va même jusqu'à proposer un certain nombre de mesures susceptibles de réformer profondément le système actuel.

Ce rapport, parfaitement structuré, très charpenté, est sur le plan intellectuel et théorique véritablement remarquable. Mais il ne faudrait pas pour autant le considérer comme le summum de la perfection et, dans ces conditions, l'accepter tel quel dans son intégralité.

Il est de notre devoir de parlementaire de le discuter et, si nous l'estimons nécessaire, d'essayer de le modifier et de l'améliorer.

Je ne veux pas relaire ici l'exégèse complète de ce rapport et j'évoquerai immédiatement les points sur lesquels j'émetts des réserves.

Ainsi, je ne suis pas du tout convaincu que l'enseignement agricole, et notamment le cycle court, doive avoir des structures identiques à celles des enseignements dépendant directement de l'éducation nationale.

Le cycle court rassemble près des deux tiers des effectifs globaux, soit environ 85.000 élèves sur lesquels près de 60.000 se trouvent dans des établissements privés.

Toute mesure frappant le cycle court risque donc d'être lourde de conséquences pour l'enseignement privé et là je pense en particulier aux maisons familiales.

Je m'étonne à ce sujet que le rapport, par ailleurs si complet, passe totalement sous silence les réactions des responsables de ces établissements qui nous sont pourtant connus depuis quelques mois et qui sont dignes d'intérêt.

La réforme vise à rattacher les classes de quatrième et de troisième à l'enseignement général, la formation professionnelle ne commençant normalement qu'à la fin du premier cycle, c'est-à-dire, après la classe de troisième.

Bien entendu, il serait possible de faire des classes professionnelles au niveau de la troisième, mais celles-ci ne seraient admises que comme une exception. Elles ne devraient pas durer plus d'un an et recevraient des jeunes issus de classe de quatrième ou exceptionnellement de cinquième s'ils sont très en retard et s'ils sont âgés de plus de quinze ans. Elles regrouperaient rapidement les élèves ayant échoué dans le premier cycle de l'éducation nationale, en quelque sorte les résidus, et vraisemblablement ceux qui ne pourraient pas faire autre chose.

L'orientation opérée par l'éducation nationale s'effectuerait par une sélection qui, malgré les déclarations officielles, réserverait en fait à l'enseignement technique et professionnel les laissés pour compte. L'orientation proposée aboutirait à orienter vers l'enseignement agricole ceux qui ne peuvent poursuivre ni l'enseignement général, ni l'enseignement technique du ministère de l'éducation nationale. Il en résulterait une baisse du niveau et des aptitudes des agriculteurs, résultat contraire à celui recherché.

D'autre part, ces classes se trouveraient donc dans les établissements d'enseignement général et leur création dépendrait du

bon vouloir de l'inspecteur d'académie. Celui-ci, en vertu d'une situation locale, par exemple si les C.E.G. ou C.E.S. de la région étaient insuffisamment remplis, pourrait très bien refuser de les ouvrir.

Ce n'est pas du tout une hypothèse d'école : je puis citer le cas d'une maison artisanale de l'Ouest qui a fonctionné cette année justement avec un tel système. Ma crainte est donc bien justifiée.

De plus, un tel système peut paraître contraire aux principes énoncés dans la loi du 2 août 1960 qui veut associer une formation professionnelle à la formation générale.

Il faut peut-être voir dans cette mesure une volonté délibérée de réduire l'importance des maisons familiales, voire de les supprimer.

Si c'est cela, il faut avoir le courage de le dire. Je sais que l'on formule un certain nombre de reproches à l'égard de ce genre d'établissement. Leur système pédagogique n'a pas bonne presse en haut lieu si j'ose dire.

Le stage à l'exploitation est trop souvent considéré comme un moyen pratique de procurer de la main-d'œuvre à bon marché. Par ailleurs, le fait que dans les centres de formation professionnelle accélérée se retrouvent un certain nombre de jeunes venant directement de ces maisons familiales est considéré comme le signe d'un échec.

Formuler de telles affirmations dénote peut-être une méconnaissance de certaines réalités.

Le stage ne se déroule pas forcément à l'exploitation paternelle. De plus, durant cette période, l'élève doit faire un certain nombre de travaux personnels et il doit rédiger des rapports.

Quant au second argument, je suis étonné de le voir repris par certaines voix qui semblent ignorer l'existence d'accords passés avec le ministère du travail dans le cadre de la loi du 3 décembre 1966 sur les conventions de formation professionnelle. Certains jeunes, par choix ou par obligation, décident de quitter le secteur agricole et c'est dans ce but que l'on a favorisé leur passage dans les centres de formation professionnelle des adultes. Ainsi, il leur est possible d'acquiescer un métier dans de bonnes conditions.

Considérer cela comme un échec peut paraître surprenant. Dans l'esprit de certains, tout travail manuel est jugé avec dédain. Pour ma part, j'estime que toute insertion dans la vie professionnelle est une bonne chose dans la mesure où l'on regrette trop souvent que les jeunes n'aient aucun contact avec la vie et qu'ils soient « déboussolés ».

Quelques brillants esprits, que je ne qualifierai pas de « technocrates », voudraient que chaque enfant poursuive des études générales jusqu'à l'âge de dix-huit ans, cela en vertu d'un désir de démocratisation de l'enseignement. Mais cette démocratisation exige des voies diversifiées et adaptées. Contraindre les élèves des classes de quatrième et de troisième de l'enseignement agricole à suivre le premier cycle de l'éducation nationale ne serait pas forcément leur donner une chance plus large ; ce serait au contraire imposer à un grand nombre d'entre eux des activités scolaires pour lesquelles ils ne manifestent aucun intérêt et dont ils ne tireraient pas profit pour l'avenir.

Pour une grande partie des jeunes de quatorze à seize ans des classes pratiques de l'enseignement général, l'obligation scolaire se traduit par une garderie plus que par une formation pour l'avenir, par une occupation plus que par une éducation.

Le marasme actuel permet de penser que ce problème des élèves de quatorze à seize ans devra être reconsidéré. Dès à présent, s'aligner sur des classes pratiques ou prétendument professionnelles revient à avaliser une situation dépassée.

Le transfert des classes de quatrième et de troisième de l'enseignement agricole à l'éducation nationale rencontre non seulement l'hostilité d'enseignants, comme l'indique le rapport, mais aussi et surtout l'opposition des parents, qui sont prêts, n'en doutons pas, à faire prévaloir leurs préférences.

Il ne s'agit pas ici de défendre une institution en vertu d'intérêts particuliers, mais de reconnaître les mérites et l'originalité d'un système pédagogique qui répond aux aspirations et aux besoins d'une large fraction de la population.

Avant d'en terminer, j'évoquerai un problème viticole qui concerne un certain nombre de régions à appellation d'origine contrôlée. C'est celui de l'augmentation de la taxe parafiscale affectée aux unions interprofessionnelles. Ces unions demandent une majoration d'environ soixante centimes par hectolitre, dont l'incidence serait minime. Pour une bouteille de beaujolais vendue à la production quatre ou cinq francs, l'incidence serait inférieure à un centime.

On ne peut donc craindre une hausse des prix due au relèvement de la taxe. Or cette taxe alimente les unions interprofessionnelles qui font des recherches sur la qualité du produit et, surtout, qui effectuent de vastes opérations publicitaires, assimilables à des activités de relations publiques. Elles favorisent ainsi la vente de nos produits à l'étranger.

C'est ainsi qu'il y a quelques années, nous exportions à peine 20 p. 100 de la production de beaujolais et que nous en sommes maintenant à 30 ou 40 p. 100. Pour maintenir ce taux d'exportation, il faut non pas assurer un service après vente (*Sourires*), mais consentir un effort accru de propagande.

Monsieur le ministre, j'espère que sur cette question, vous serez auprès de la direction des prix du ministère de l'économie et des finances notre ardent défenseur. (*Applaudissements sur les bancs du groupe des républicains indépendants*).

**M. le président.** La parole est à M. Védrières.

**M. Henri Védrières.** Mesdames, messieurs, la discussion du budget de l'agriculture suscite cette année, plus encore que les précédentes, l'attention vigilante et inquiète de la paysannerie laborieuse de notre pays.

Avant-hier, 10.000 paysans, répondant à l'appel du comité de Guéret, se sont rassemblés dans ce chef-lieu creusois. Venant après de nombreuses manifestations locales, cantonales ou départementales, ce rassemblement exprimait la volonté de la paysannerie du Massif central, du Centre, de l'Ouest et du Sud-Ouest de ne pas se laisser, sans réagir, acculer à l'expropriation et à la misère. Car dans les milieux ruraux, en particulier dans toutes les régions de France où domine la petite et moyenne exploitation, l'exploitation familiale, on est beaucoup moins optimiste qu'au Gouvernement, où l'on semble se préoccuper surtout de conditions favorables à la grande exploitation de type capitaliste et à son avenir.

Sous des formes diverses, ce sentiment de mécontentement et d'inquiétude s'exprime dans l'ensemble du pays. Qu'il s'agisse de lettres ou de télégrammes que nous recevons, de visites faites à nos groupes par la fédération des coopératives d'utilisation en commun de matériels agricoles, de l'association des fermiers et métayers, du mouvement de défense des exploitations familiales, ou de nombreuses fédérations départementales d'exploitants agricoles, tous s'élèvent contre une politique qui conduit la paysannerie, petite et moyenne, à de très grandes difficultés.

Même la vieille propriété foncière en est venue à s'inquiéter de votre obstination à mettre en place les sociétés agricoles d'investissement foncier visant à ouvrir une voie encore plus rapide à la mainmise du capital industriel et bancaire sur la propriété rurale.

De son côté, le personnel de votre propre ministère a envoyé des délégations auprès des différents groupes de l'Assemblée pour protester contre son insuffisance en nombre, contre son déclassement, contre l'abus de l'utilisation de contractuels non titulaires et de vacataires, contre les licenciements prévisibles, contre la non-application des promesses, cependant réitérées, de vos prédécesseurs et de vous-même, monsieur le ministre, d'ouvrir une véritable discussion avec les responsables syndicaux. En somme, l'agriculture est le ministère de la violation du statut de la fonction publique et de l'agression contre les fonctionnaires!

**M. Hervé Laudrin.** Il faut le dire vite!

**M. Henri Védrières.** Alors que le budget général s'accroît de 8,5 p. 100, celui de l'agriculture diminue de près de 4,2 p. 100. Et vous nous dites que cette réduction provient des moindres sommes affectées au soutien des marchés qui sont ramenées de 6.400 millions de francs à 4.900 millions.

La diminution de ces dépenses illustre d'ailleurs de façon éclatante la fragilité de vos prévisions quant à la croissance des excédents de céréales et de produits laitiers, prévisions qui ont pourtant été élayés les plans visant à accélérer la disparition des petites et moyennes exploitations agricoles. Mais cette diminution même des dépenses de soutien des marchés, dont nous avons souvent démontré qu'elles profitaient beaucoup aux grosses exploitations et peu aux petites, devrait permettre de majorer les crédits consacrés à l'amélioration de l'équipement et à la modernisation de l'agriculture, ainsi que l'aide aux plus défavorisés.

Il est facile de constater qu'il n'en est rien.

C'est ainsi que sont réduits des crédits aussi importants que ceux qui concernent la prophylaxie des animaux — en diminution de 53 millions de francs — alors que la brucellose constitue un redoutable danger. C'est ainsi que les autorisations de programme et les crédits de paiement des dépenses en capital diminuent fortement dans des secteurs importants.

Les crédits d'équipement qui auront diminué de 80 p. 100 en deux ans sont réduits de 37 p. 100 pour l'enseignement agricole. Cette nouvelle atteinte s'ajoute aux abattements opérés en 1969 et en 1970 et va asphyxier littéralement tout développement de ce secteur de formation professionnelle.

Avec les syndicats d'enseignement agricole et les associations de parents d'élèves unanimes, nous vous mettons en garde contre les graves conséquences qu'aurait la poursuite de votre politique de démantèlement de l'enseignement agricole public. Au moment où notre pays est en retard sur ses voisins en ce qui concerne

la formation technique agricole, une telle réduction de crédits est inadmissible et obère gravement l'avenir de notre agriculture.

Les diminutions de crédits frappent aussi d'autres secteurs, comme l'hydraulique agricole, qui subit une diminution de 20 millions de francs sur les crédits de paiement, les investissements de stockage et les industries agricoles et alimentaires, où la réduction est de 60 millions.

Pourtant, que de discours n'avez-vous pas consacrés aux industries agricoles et alimentaires dont les carences sont une des raisons de l'insuffisante valeur ajoutée de nos exportations agricoles!

Dans la perspective de l'entrée dans le Marché commun de la Grande-Bretagne qui dispose de puissantes et modernes industries agricoles et alimentaires, vous réduisez les crédits de modernisation des industries similaires françaises. Voilà qui s'appelle mettre en accord vos actes avec vos paroles et préparer la compétitivité dont vous vous réclamez sans cesse.

On constate une stagnation des crédits pour les adductions d'eau, l'électrification rurale, l'évacuation des eaux usées. La commission nationale des calamités agricoles vient de refuser un versement compensatoire aux sinistrés du feu dans le Midi.

A la veille des élections municipales, voilà une série de mesures qui ne manqueraient pas d'ouvrir les yeux des électeurs ruraux sur la nocivité de votre politique.

Vous aviez l'intention de supprimer toute attribution de carburant détaxé hors les zones de rénovation rurale dont nous continuons de souligner l'arbitraire découpage dans les diverses régions du pays.

Vous avez dû reculer devant la protestation dont nous nous étions faits les interprètes. Mais les mesures que vous allez appliquer hors les zones de montagne en n'accordant la détaxation qu'aux exploitations de moins de quinze hectares, vont léser beaucoup d'agriculteurs, petits et moyens, en particulier des régions pauvres, employant du matériel à essence.

**M. le ministre de l'agriculture.** Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur Védrières?

**M. Henri Védrières.** Volontiers, monsieur le ministre.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de l'agriculture, avec l'autorisation de l'orateur.

**M. le ministre de l'agriculture.** Souhaitez-vous que cette mesure s'applique exclusivement aux exploitations de moins de quinze hectares, ou voulez-vous que le même crédit soit réparti de telle façon qu'il profite aussi aux exploitations de plus de quinze hectares?

J'avais cru comprendre que votre désir était d'apporter, par ce biais de la détaxation, une aide particulière aux exploitations modestes.

Je me demande maintenant si je vous ai bien compris et je voudrais en être assuré.

**M. Henri Védrières.** Je viens de le dire, cette mesure, si elle était appliquée, léserait un grand nombre de petites exploitations.

S'agissant du crédit agricole et des prêts bonifiés à moyen et à long terme, vous avez signifié qu'il n'y avait rien de nouveau à espérer dans l'immédiat. Par ailleurs, nous sommes saisis des difficultés que rencontrent les coopératives d'utilisation de matériel agricole, les C. U. M. A. qui, au nombre de 13.000, groupent 400.000 exploitations.

Vous vous faites, monsieur le ministre, le champion de l'organisation de l'agriculture. Vous institez des groupements de vente, des contrats qui, en réalité, sont intéressants pour les grosses exploitations, mais vous suivez une politique qui vise à la destruction et à l'éclatement des C. U. M. A. qui aident particulièrement les petites et moyennes exploitations agricoles.

Le développement des C. U. M. A. est grandement profitable puisqu'il permet aux petits et moyens exploitants d'utiliser collectivement le matériel moderne. Il est stoppé par l'impossibilité de récupérer l'importante charge fiscale que représente la T. V. A. payée sur l'achat du matériel agricole. Les C. U. M. A. sont littéralement menacées d'éclatement si des mesures immédiates ne sont pas prises. Alors que des crédits d'encouragement devraient leur être attribués en fonction de leur rôle social et éducatif, vous les pénalisez, ce qui, entre parenthèses, n'est pas un moyen de développer la vente des machines agricoles qui régresse.

Une solution à ce problème est possible à condition que la volonté existe. La meilleure réside, bien sûr, dans l'exonération des C. U. M. A. de la T. V. A. payée sur leur matériel, ce qui encouragerait réellement le développement de ces coopératives.

Pour corriger les effets désastreux de la législation fiscale en vigueur et en attendant mieux, les C. U. M. A. assujetties devraient pouvoir bénéficier de la restitution de leur crédit d'impôt permanent telle que prévue par l'article 1<sup>er</sup> de la loi n° 70-601 du 9 juillet 1970. Le paragraphe II de cet article dispose en effet:

« Le Gouvernement pourra, par décret pris avant le 31 décembre 1970, étendre les dispositions du I ci-dessus à des affaires portant sur la production, la fabrication, la transformation et

la commercialisation d'autres produits ou sur la prestation de services soumis au taux réduit de la taxe sur la valeur ajoutée. »

Jusqu'à présent, aucune mesure en ce sens n'est intervenue. La date du 31 décembre 1970 étant maintenant très proche, il serait urgent que le décret attendu en faveur des C. U. M. A. soit pris sans délai, ou qu'un amendement soit adopté reportant au 31 décembre 1971 la date limite initialement fixée.

Les C. U. M. A. ayant gardé le régime de l'exonération de la T. V. A. devraient avoir le bénéfice d'une aide spécifique de l'ordre de 20 p. 100 sur le prix d'achat du matériel. Il s'agirait là d'une compensation partielle de la T. V. A. payée tant sur le prix d'achat du matériel que sur les frais de réparation et les frais divers d'utilisation qui s'élèvent à 23 p. 100.

Mon collègue et ami M. Lucas devant intervenir plus longuement sur le problème du B. A. P. S. A., je n'insisterai pas sur votre projet aberrant qui prévoit une croissance plus rapide des cotisations versées par les agriculteurs que des prestations dont ils bénéficient, croissance de loin supérieure à l'élévation du revenu moyen français et sans commune mesure avec le revenu de ces exploitations agricoles, alors que sont exonérés de toute cotisation de riches exploitants dès lors que leur profession principale n'est pas celle de cultivateur. Si vous faisiez supporter ces cotisations à tous ces exploitants industriels, gros commerçants ou autres, vous récupéreriez des sommes très importantes.

Dans ce domaine, nous appuyons sans réserve les revendications des exploitants familiaux qui demandent l'allègement de leurs charges et l'amélioration de leur protection sociale.

Nous les appuyons aussi quand ils protestent contre les injustices dans l'attribution de l'indemnité viagère de départ, tant en ce qui concerne les nombreux refus que les différences de montant qui soulèvent le mécontentement dans nos villages.

En ce qui concerne les salariés agricoles, après les améliorations obtenues par les luttes de 1968, de nombreux problèmes restent en suspens.

Il en est ainsi de la garantie accident du travail, ces travailleurs attendant toujours la discussion du texte législatif qui leur assurera une véritable protection.

Du point de vue des salaires, le S. M. I. C. est trop souvent le salaire réel, trop rarement la base d'une véritable hiérarchie suivant les qualifications de plus en plus indispensables.

Les exploitants agricoles, tout comme les autres ruraux, se plaignent, à juste titre, de l'augmentation incessante des impôts locaux, résultat de la réduction des participations de l'Etat dans les réalisations municipales. Il arrive souvent que le montant de la T. V. A. payée par les communes rurales soit supérieur aux subventions de l'Etat.

En plus de la fiscalité locale, nous constatons que l'administration a tendance à majorer systématiquement les bases du bénéfice agricole forfaitaire, ce qui entraîne l'imposition d'un plus grand nombre d'exploitants à l'impôt sur le revenu.

J'ai évoqué les difficultés entraînées par application de la T. V. A. aux C. U. M. A. On pourrait en dire autant pour de nombreux exploitants, petits et moyens. Ceux qui, pour éviter la charge de cet impôt, optent pour le remboursement forfaitaire, doivent voir celui-ci majoré de façon à compenser entièrement les charges fiscales supportées sur les achats de leur exploitation.

Aux difficultés qui atteignent les exploitants familiaux s'ajoutent, pour les fermiers et les métayers, l'augmentation des prix des fermages qui, dans de nombreuses régions, est rapide.

Au lieu d'aller dans le sens de la réduction des fermages élevés, le Gouvernement et sa majorité s'orientent au contraire vers une quasi-libération des prix des baux, comme le prévoit le projet de bail à long terme déjà adopté en première lecture par l'Assemblée nationale.

**M. Bertrand Denis**, rapporteur pour avis. Et le Sénat.

**M. Henri Védrières**. Autant nous sommes partisans d'une plus grande sécurité pour le preneur, autant nous sommes opposés à ce qu'il paie celle-ci par une majoration des prix du fermage déjà très élevés, compte tenu de la stagnation du revenu agricole.

Les causes profondes du mécontentement paysan, que vous constatez aujourd'hui, proviennent de la politique que votre majorité mène depuis plus de dix ans.

Par la loi d'orientation agricole de 1960, vous aviez prévu d'éliminer les exploitations dites « non viables », mais en même temps vous laissez espérer à un nombre encore élevé d'exploitants moyens qu'ils pourraient accéder à la compétitivité et obtenir la parité de revenu dont votre V<sup>e</sup> Plan prévoyait une progression annuelle de 4,8 p. 100.

Or, aujourd'hui, le VI<sup>e</sup> Plan ne fixe pas, et pour cause, d'objectifs de hausse du revenu agricole, puisque celui-ci stagne ou baisse, suivant les sources d'information. A cette masse d'exploitants qui avaient cru en vos promesses et s'étaient équipés, souvent par l'emprunt, vous indiquez, à travers les plans de vos experts, de M. Mansholt ou de M. Vedel, que leur place

n'est plus dans l'agriculture, qu'ils doivent en grand nombre envisager leur départ, y compris ceux qui ont atteint l'âge de quarante ans, sans que vous leur proposiez une reconversion sérieuse dans un pays où le nombre de chômeurs dépasse largement les 400.000.

Tout à l'heure vous avez dit, monsieur le ministre, que le sort des exploitations agricoles, quelles soient grandes ou petites, n'est pas déterminé à l'avance. Eh bien ! si, leur sort est déterminé à l'avance ; selon qu'il s'agit de petites ou de grandes exploitations, la situation n'est pas la même.

J'ai ici un rapport sur la préparation du VI<sup>e</sup> Plan pour la région Auvergne. On peut y lire, à la page 6 de l'annexe II, qu'alors qu'il y a 137.000 travailleurs de la terre dans les quatre départements de cette région, il n'y en aura plus que 76.000 en 1985. Et ce n'est pas de l'importer quelles exploitations que vous envisagez la disparition.

**M. le ministre de l'agriculture**. Je l'envisage, moi ?

**M. Henri Védrières**. Je veux dire le Gouvernement dont vous faite partie, monsieur le ministre.

**M. le ministre de l'agriculture**. Je sais bien, monsieur Védrières, que vous citez volontiers des pays où ce sont les comités qui décident d'une politique. En France, c'est le Gouvernement car, chez nous, les rapports d'experts n'engagent pas le Gouvernement. Je voudrais bien d'ailleurs connaître l'origine du document que vous avez cité.

**M. Henri Védrières**. Ce document émane de la préfecture régionale d'Auvergne. C'est un rapport qui a été présenté pour la préparation du VI<sup>e</sup> Plan, région d'Auvergne. On peut lire à la page 34 de l'annexe de ce rapport : « Entre 1967 et 1981, il est prévu que dans la région Auvergne les exploitations de moins de 10 hectares passeraient de 30.500, soit 38 p. 100 des exploitations et 10 p. 100 des terres, à 8.000, soit 14 p. 100 des exploitations et 3 p. 100 des terres. Celles de 10 à 20 hectares passeraient de 24.300, soit 30 p. 100 des exploitations et 22 p. 100 des terres, à 16.000, soit 30 p. 100 des exploitations et 14 p. 100 des terres.

Je vous fais grâce des chiffres qui prévoient, par contre, une augmentation importante des exploitations de trente à cinquante hectares et au-dessus de cinquante hectares.

Au total, sur 81.500 exploitations existant en 1967 il en resteraient 55.000 en 1981 et 30.800 exploitations entre 10 et 20 hectares disparaîtraient, cependant que — ajoutez le document — 201.000 hectares de terre seraient libérés par l'absence de successeurs. Ce sont là, tout à fait, les prévisions des plans Mansholt et Duhamel-Vedel que vous êtes en train de réaliser par l'application de votre politique agricole.

**M. le ministre de l'agriculture**. Retirez Duhamel !

**M. Henri Védrières**. Non, monsieur le ministre, car vous avez dit vous-même, et je l'ai noté déjà l'an dernier, que le rapport Vedel était votre livre de chevet, et les félicitations que vous avez adressées à son auteur me dispensent de revenir sur cette appréciation.

**M. le ministre de l'agriculture**. Cela ne mérite pas de réponse.

**M. Henri Védrières**. Ne vous étonnez pas si le désarroi et la protestation s'étendent à de nouvelles couches pour qui l'avenir est bouché.

Devant cette colère, vous avez multiplié les apaisements, mais dans les actes vous appliquez cette ligne politique d'accélération de la concentration capitaliste agraire.

Il en est ainsi en ce qui concerne vos récentes décisions sur les prix agricoles.

En améliorant réellement les prix des productions animales, vous auriez pu venir en aide aux petits et moyens exploitants qui se consacrent à l'élevage et en même temps redresser la situation du secteur de la viande.

Le déficit de nos échanges extérieurs de viande s'aggrave, passant de 349 millions de francs en 1968, à 1.234 millions en 1969, et il atteint déjà, pour le premier semestre de 1970, 572 millions de francs. Pour la seule production de porc, pour laquelle notre pays dispose des conditions les plus favorables, le déficit atteint en 1969 1.441 millions.

Notre production ovine, traditionnellement excédentaire, s'oriente vers le déficit, elle aussi, déficit qui s'aggrave pour la viande ovine, tandis que les cours de ces deux productions ont fléchi.

Alors que les stocks de produits laitiers diminuent, les prix réellement perçus par les producteurs de lait restent souvent très inférieurs au prix indicatif déjà insuffisant.

Ce n'est pas une augmentation sur le papier des prix agricoles que veulent les agriculteurs, mais une majoration réelle des prix à la production en fonction de l'augmentation des charges et de la dépréciation de la monnaie.

Vous avez cru pouvoir désarmer la colère paysanne en accordant quelques subventions aux groupements de producteurs : 16 millions aux groupements d'éleveurs de porcs, 9 millions à ceux des fruits, 10 millions aux groupements d'aviculteurs.

Ce faisant, vous savez bien que vous n'aidez qu'une minorité et que vous laissez la majorité se débrouiller avec des prix

en baisse, appliquant ainsi un procédé maintes fois recommandé par M. Mansholt.

Mais il est très improbable que la majorité des agriculteurs que vous vouez à l'appauvrissement reste une « majorité silencieuse ».

C'est en s'unissant et en agissant avec tous les autres travailleurs que les petits et moyens paysans, victimes de votre politique, pourront obtenir satisfaction pour leurs justes revendications.

Les communistes sont toujours à leurs côtés et exigent, notamment, dans l'immédiat la revalorisation réelle des prix agricoles à la production, possible dans nombre de cas sans répercussion sur les prix à la consommation en réduisant les taxes de vie chère — la taxe sur la valeur ajoutée notamment — les prix des transports et les profits des intermédiaires; l'abaissement des prix des produits industriels nécessaires à l'agriculture; l'amélioration de la protection sociale des agriculteurs, comportant notamment l'augmentation du montant des avantages vieillesse et la parité dans le régime des prestations familiales et d'invalidité, avec un allègement des charges pour les exploitants familiaux; une véritable réforme de la fiscalité allégeant les impôts des populations travailleuses rurales; la satisfaction des revendications des C. U. M. A. que j'ai expliquées tout à l'heure; l'accroissement des aides publiques pour l'installation des jeunes agriculteurs, l'équipement des exploitations familiales, le développement de la coopération agricole sous toutes ses formes; le développement et la démocratisation de l'enseignement général et technique et dans l'immédiat l'augmentation des crédits pour l'enseignement agricole public; l'augmentation des crédits pour la prophylaxie animale, l'équipement et la modernisation des exploitations agricoles, l'habitat rural, avec une attribution sans discrimination; la garantie contre les accidents du travail en tant que risque social pour les salariés agricoles, avec l'unicité d'assureur, celui-ci étant la mutualité sociale agricole; l'amélioration du statut des baux ruraux avec réduction des fermages abusivement élevés et amélioration de la sécurité des preneurs; la priorité d'achat ou de location en faveur des exploitants familiaux, assortie de l'octroi de prêts à long terme et à faible taux d'intérêt; l'attribution de I.T. V. D. complète sans aucune discrimination en faveur de tous les exploitants familiaux cessant d'exploiter avec effet rétroactif de cette mesure afin de réparer les injustices accumulées; l'augmentation des crédits aux communes rurales pour les adductions d'eau, les chemins, les équipements sanitaires, culturels et sportifs des campagnes.

Nous vous demandons enfin, comme je l'ai dit tout à l'heure, que de véritables négociations s'engagent avec le personnel de votre administration concernant les garanties de qualification, les garanties de statut et d'emploi et la cohérence entre les services.

Mesdames, messieurs, sans doute serez-vous nombreux à exprimer des plaintes et des lamentations à cette tribune parce que dans vos circonscriptions il vous est difficile de défendre devant un auditoire paysan la politique menée par le Gouvernement.

**M. Arthur Moulin.** Mais non !

**M. Henri Védrières.** Pour que vos réclamations et vos récriminations ne soient pas une simple couverture démagogique en vue des élections municipales, et pour vous permettre de mettre enfin vos actes en accord avec vos bonnes intentions déclarées, le groupe communiste dépose une demande de scrutin public, signifiant par là la volonté de voir le ministre de l'agriculture nous présenter un nouveau budget plus satisfaisant et traduisant une politique qui tienne compte des intérêts de la paysannerie laborieuse, inséparables d'une politique économique de progrès social et de véritable expansion. (Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.)

**M. le président.** La parole est à M. Fouchier.

**M. Jacques Fouchier.** Monsieur le président, mes chers collègues, il y a quatre ans, présentant au nom de la commission de la production et des échanges, le rapport concernant la loi sur l'élevage, je citais à cette tribune une phrase de Renan : « La nature a fait ce qu'elle pouvait, c'est à l'homme maintenant de prendre son œuvre au point où elle l'a laissée ».

Quel vaste et toujours actuel sujet de méditation à propos de l'élevage au moment où se discute le budget de l'agriculture pour 1971 !

Que veulent et que peuvent les hommes en ce domaine de la production agricole que chacun se plaît à considérer comme important pour les producteurs et essentiel pour l'économie nationale ?

La loi sur l'élevage était apparue comme l'étoile qui guiderait sans défaillance la production animale française.

Elle avait été votée, chose assez rare, par la quasi-unanimité des parlementaires. Seul le groupe communiste s'était abstenu et encore son porte-parole, M. Fourvel, avait-il déclaré : « Sur l'aspect technique du projet de loi, sur les actions d'améliora-

tion génétique qu'il se propose de mettre en œuvre, chacun est d'accord. Nous ne nous opposons donc pas à son adoption, malgré les défauts et les graves insuffisances qui le caractérisent ».

Où en sommes-nous actuellement quant à l'action menée par les hommes, tout spécialement depuis 1966, pour compléter l'œuvre de la nature ?

La loi sur l'élevage se proposait d'atteindre trois objectifs : D'abord, l'amélioration génétique du cheptel en fixant des règles précises de travail applicables aux unités de sélection.

Ensuite, l'établissement de références pour la diffusion du progrès technique en matière d'élevage. Il s'agissait de réaliser aussi bien sur le plan départemental que sur le plan national, une restructuration efficace des organisations d'élevage.

Enfin, l'amélioration des bâtiments d'élevage grâce à une programmation des crédits d'investissement.

C'était également dans ses divers titres une loi de méthodes, une loi de structure et une loi de programme.

Où en sommes-nous aujourd'hui après ces perspectives qu'il faut qualifier d'ambitieuses ?

Reprenant l'un après l'autre et rapidement les trois objectifs, on doit admettre certaines constatations.

Tout d'abord quant aux méthodes, il aurait été vain d'enrichir l'arsenal législatif français d'un nouveau texte s'il devait être inappliqué ou inefficace. En conséquence, il est indispensable que l'amélioration génétique de notre cheptel bénéficie du prompt agrément des unités de sélection et des centres de mise en place des semences que la loi avait prévus et codifiés.

A ce jour, seulement quatre unités de sélection ont été agréées.

Ensuite, en ce qui concerne les structures, on ne peut espérer faire jouer aux établissements départementaux de l'élevage un rôle efficace que dans la mesure où ils peuvent disposer des moyens financiers nécessaires à leur action.

Sait-on bien que les fonds qui figurent au chapitre 44-27 du budget de l'agriculture ne sont pas suffisants — M. Le Bault de la Morinière l'a écrit dans son rapport au nom de la commission de la production et des échanges — pour assurer l'identification et le contrôle des animaux de leur secteur ? On doit noter que les frais d'identification d'un bovin sont en fait de 5 à 6 francs, alors que les crédits prévus ne correspondent qu'à 2,50 francs par animal.

Et puis, à ce jour, force est de constater que les établissements départementaux d'élevage ne sont agréés que pour moitié.

Quant aux instituts techniques spécialisés il ne disposent pas encore tous des textes prévus pour leur fonctionnement.

Enfin, comme loi de programme, il est urgent de prévoir le relai des dispositions financières définies au titre III et qui viennent à échéance cette année.

Nous vous demandons aujourd'hui, monsieur le ministre, de nous préciser vos intentions quant à l'application effective de la loi sur l'élevage dans les trois directions que je viens de rappeler.

Mais la génétique seule ne saurait résoudre les problèmes qui se posent à l'élevage français pour son développement tant quantitatif que qualitatif.

Nous avions à l'époque, quelques collègues et moi-même, regretté que la loi de 1966 ait délibérément ignoré les problèmes de pathologie.

Et pourtant des renseignements puisés à la source à la fois la plus sérieuse et la plus récente nous apprennent que chaque année les maladies de l'élevage français coûtent, en perte sèche, 4.000 millions de francs, c'est-à-dire près de 15 p. 100 de la valeur totale de la production animale annuelle, soit également environ 15 p. 100 aussi de la valeur en capital du cheptel français.

Or, monsieur le ministre — et ce sera là l'objet essentiel de mes observations sur le plan budgétaire — cette année, d'une part la lutte contre les grandes épizooties disposera de crédits inférieurs de 30 p. 100 à ceux qui figuraient dans le précédent budget; d'autre part, les établissements d'enseignement supérieur vétérinaire ne reçoivent dans le budget aucun crédit d'investissement.

J'apporterai une précision tout à l'heure, compte tenu de ce que vous avez annoncé cet après-midi.

Et pourtant ces deux aspects de l'insuffisance budgétaire sont intimement liés et viennent à leur tour compromettre gravement la promotion de l'élevage.

Je vais tenter, en dénonçant certaines invraisemblances, d'en faire une véritable démonstration.

Compte tenu des pertes que l'élevage subit chaque année du fait des maladies, qu'elles soient parasitaires, infectieuses ou métaboliques, l'effort de prévention, de cure et de recherche doit être non seulement soutenu, mais considérablement développé.

Nous touchons ici à un domaine particulièrement évolutif où la vérité n'est jamais définitive.

La civilisation, ou plus exactement, hélas ! l'environnement, concerne dramatiquement l'animal et compromet sa santé, donc son rendement économique.

Les techniques de production les plus élaborées attaquent les résistances naturelles à l'infection et, modifiant le psychisme animal, affectent l'équilibre humoral et déterminent ce qu'un auteur n'a pas hésité à qualifier de « maladies concentrationnaires ».

Alors, face à tous ces problèmes que, volontairement, j'abrège, il faut disposer de moyens d'enseignement et de recherche.

Où en sommes-nous ? La vérité hélas ! est sévère. En France, où fut créé au XVIII<sup>e</sup> siècle l'enseignement vétérinaire par la création de la première école au monde, l'école de Lyon, trois écoles accueillent chaque année un effectif global de 1.400 à 1.500 élèves, répartis sur quatre années d'études.

Celle de Lyon reçoit deux fois plus d'élèves que ses vieux murs n'en peuvent normalement contenir. Qui plus est, le projet de reconstruction de cette école, la plus ancienne du monde, je le répète, est toujours au même stade depuis cinq ans.

Le budget de 1965, au chapitre 56-30, comportait dans les autorisations de programmes, mesures nouvelles, pour l'école de Lyon, une partie d'un crédit inscrit de 12 millions de francs ; en 1967, la totalité des 30 millions inscrits ; en 1968, la même somme de 30 millions ; en 1969, 26 millions. Et depuis, il n'y a plus d'inscription.

Ces sommes inscrites n'ont jamais été utilisées et, depuis 1970, aucun crédit ne figure au budget de l'école de Lyon, hormis ce que vous avez annoncé tout à l'heure, monsieur le ministre, et dont je vous remercie.

Que sont devenues ces sommes et que veut-on faire à terme pour l'enseignement vétérinaire ? Je vous pose la question, car on sait que, d'autre part, l'école de Toulouse — celle-ci au moins est neuve — demeure toujours inachevée et reçoit, elle aussi, chaque année deux fois plus d'élèves qu'il n'avait été prévu d'en accueillir.

La troisième école, celle d'Alfort, voit ses services de haute technicité contraints de se disloquer ou de s'abriter dans des servitudes peu décentes, alors que les transformations ou agrandissements prévus restent théoriques.

Il faut savoir que, pendant ce temps, dans le seul cadre de la Communauté européenne, c'est-à-dire dans notre Europe, la Belgique s'approprie à construire une nouvelle faculté vétérinaire à Liège et que la Hollande construit à Utrecht une faculté vétérinaire qui coûtera trois fois plus cher que celle de Lyon.

La solution pour la France sera-t-elle donc désormais d'envoyer former ses vétérinaires au Benelux ? Je pose la question, car elle le mérite.

Je pourrais poursuivre. Je veux seulement, sachant que mon ami M. Moulin, qui doit intervenir après moi, prendra certainement le relais, appeler avec beaucoup de gravité l'attention du Gouvernement sur les conséquences incalculables qui résultent et vont résulter du fait que la formation et la recherche vétérinaires en France ont été jusqu'à présent trop négligées.

Les querelles d'écoles ou de disciplines ne nous intéressent pas. Ce qui compte pour nous, c'est l'efficacité.

Est-on suffisamment conscient, par exemple, du fait que depuis la loi du 8 juillet 1965 relative au marché de la viande et à l'inspection sanitaire des denrées animales ou d'origine animale, le manque de vétérinaires spécialistes pour cette inspection persiste et que le projet de formation technique desdits spécialistes piétine ?

Actuellement il est fait appel, dit-on, à des diplômés étrangers pour assurer l'inspection dans certains centres d'abattage. Je précise d'ailleurs que, conformément à la loi française actuelle, ces mêmes vétérinaires étrangers ne seraient pas autorisés à exercer la médecine vétérinaire en clientèle.

Alors il est grand temps que, sous le double signe du contrôle de la salubrité et de la lutte contre les multiples affections du bétail, on agisse en formant et spécialisant les techniciens irremplaçables que sont les vétérinaires.

Mais j'ai dit voici un instant que la lutte contre les grandes épizooties était intimement liée, budgétairement ou non, au problème de l'enseignement vétérinaire que je viens d'évoquer.

En effet, comment concevoir des techniques sans moyens d'application ou des moyens sans techniques ?

Abordant un sujet quelque peu irritant pour tout le monde, celui de la lutte contre la brucellose, je voudrais tenter de clarifier un débat qui dure depuis trop longtemps et au sujet duquel le ministère des finances a beau jeu de dire que les crédits prévus ont été partiellement inemployés.

A titre d'exemple, rappelons d'abord une évidence : la fièvre aphteuse a été vaincue en France ; et complétons cette évidence par une explication moins vulgarisée : le succès de l'éradication de la fièvre aphteuse tient essentiellement au fait qu'on a fini par admettre qu'il fallait associer très étroitement les mesures médicales de vaccination générale aux mesures sani-

taires d'abattage. Et la vaccination ne fut pas, croyez-moi, monsieur le ministre, obtenue sans combat.

Or, compte tenu de l'importance considérable de l'infection brucellique en France, il est démontré que des mesures sanitaires seules sont, hélas ! incapables de donner des résultats concrets. Le temps passe, les parlementaires interviennent, des positions demeurent intangibles, et les Allemands nous font savoir que notre beurre et nos produits laitiers sont interdits à l'exportation pour cause de brucellose.

Je voudrais, sans trop entrer dans le détail, rappeler que depuis des années, on a répété officiellement que la vaccination antibrucellique n'était pas admissible parce qu'elle serait désordonnée et qu'en raison de son effet agglutinogène elle empêcherait le dépistage et le contrôle sanitaire.

C'était exact il y a dix ans. Mais pourquoi alors n'avoir pas profité de certaines acquisitions récentes de l'immunologie vétérinaire ?

On sait aujourd'hui qu'il est possible de séparer les agglutinines post-vaccinales des agglutinines post-infectieuses. On peut donc, grâce aux vaccins non agglutinogènes sérieux et reconnus, distinguer les animaux infectés des animaux vaccinés.

Depuis 1960, des recherches étaient poursuivies en France. Sous le contrôle officiel des services de votre ministère, des expérimentations ont démontré qu'il est possible de disposer de vaccin doué de propriétés immunisantes certaines et n'ayant pas de pouvoir agglutinogène.

Il est donc indispensable et urgent de changer de méthode et, admettant, monsieur le ministre, que le formalisme est complètement dépassé, de proposer rapidement un nouveau plan d'éradication de la brucellose, dans lequel vaccination générale des jeunes bêtes et élimination sanitaire seraient associées.

Nous avons trop perdu de temps déjà et vos crédits pourraient être mieux utilisés pour le plus grand bien de l'élevage français.

Il est toujours dommageable et critiquable en toute matière de retarder des actions que l'on juge indispensables. Mais il est bien plus contestable encore de ne pas achever et de ne pas perfectionner l'œuvre commencée.

Puissé-je, monsieur le ministre, vous avoir démontré que les demi-mesures faisaient courir à l'élevage bien des risques et bien des dangers !

Puissé-je, aussi, vous voir convaincu de la nécessité comme de l'urgence de modifier hardiment un tel état de choses !

Votre autorité, votre courage et votre souci permanent d'efficacité, auxquels je tiens à rendre ici un particulier hommage, nous permettent d'attendre vos réponses avec attention, mais aussi avec sérénité. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Progrès et démocratie moderne, de l'union des démocrates pour la République et du groupe des républicains indépendants.*)

**M. le président.** La parole est à M. Beylot.

**M. Pierre Beylot.** Tout au cours de l'an dernier, monsieur le ministre, et vous, monsieur le secrétaire d'Etat, vous avez dégagé des options qui ont obtenu notre approbation : le renforcement de l'Europe agricole, la modernisation des structures agricoles, en donnant la priorité à F. A. S. A. S. A. dont l'action est à la fois sociale et économique ; les orientations et la relance de certaines productions déficitaires ; le rajustement des prix, conformément à ce qui avait été décidé, après la dévaluation et, enfin, l'accroissement de la solidarité nationale et de la solidarité professionnelle.

Si nous sommes tout à fait d'accord sur ces orientations, si nous constatons avec plaisir l'évolution favorable de nos échanges agricoles et les progrès du F. A. S. A. S. A., nous pouvons néanmoins nous demander dans quelle mesure le budget de 1971 permettra d'appliquer de façon suffisante une politique sur laquelle nous nous rencontrons.

Mon propos ne sera pas critique, car je sais que votre tâche, monsieur le ministre, est difficile, mais je connais aussi votre courage et votre efficacité. Mon propos se limitera à aborder deux points essentiels, puis à poser deux catégories de questions.

L'évolution du budget de l'agriculture est-elle satisfaisante pour l'agriculture française et pour le pays tout entier ? Le développement des productions animales, et bovines en particulier, est-il suffisamment encouragé ?

En ce qui concerne le premier point, les crédits de votre ministère seul augmentent de 7,7 p. 100 par rapport à l'année dernière mais, en fait, les crédits ouverts à l'agriculture et qui figurent dans d'autres budgets diminuent de 4,4 p. 100 : la part des investissements agricoles, qui représentait 7,2 p. 100 des investissements publics en 1970, s'abaissera à 6,7 p. 100 l'année prochaine.

Compte tenu de la diminution des dépenses du F. O. R. M. A., on peut dire que ce budget, s'il n'est pas de récession, est un budget de stabilité plutôt que d'expansion.

Il s'insère dans un objectif prioritaire : l'industrialisation de la France.

Il y a là assurément une nécessité pour notre pays et, je l'ajoute, pour notre agriculture, qui ne peut être prospère si elle n'est soutenue par une industrie suffisamment forte pour lui fournir et les consommateurs et les aides dont elle a besoin.

Faut-il pour autant considérer l'apport agricole et rural comme secondaire ? Je ne le crois pas.

L'espace rural, au premier chef, est une richesse dont notre civilisation ne pourra plus se passer, ne serait-ce que pour lutter contre les pollutions qui l'assaillent.

Les crédits affectés à la protection de la nature augmentent un peu, mais ceux de l'équipement rural seront insuffisants pour rattraper le retard pris en 1969 : or ce sont eux qui rendent possible la vie dans nos campagnes.

C'est particulièrement vrai en ce qui concerne les adductions d'eau, et sans empiéter sur l'exposé de mon collègue Pierre Janot avec lequel j'ai partagé la tâche, je voudrais insister sur l'inégalité qui règne actuellement entre les différentes régions de la France : 78 à 80 Français sur 100 sont actuellement desservis en eau courante, mais il s'agit là d'une moyenne. Certains départements sont alimentés à 98 p. 100 ou à 100 p. 100, alors que d'autres ne sont desservis qu'à 40 et 50 p. 100, 54 p. 100 pour le département que j'ai l'honneur de représenter. C'est dire que ces départements, à la cadence actuelle d'attribution des crédits, devront attendre quinze et parfois vingt ans pour voir leurs populations rurales totalement desservies en eau.

Il y a là, monsieur le ministre, une situation impossible à supporter ; elle nous place, à cet égard, au dernier rang de l'Europe et bien après l'Angleterre.

Aussi, je m'autorise à vous poser cette question :

Serait-il possible d'opérer un « rattrapage » en faveur des départements en retard, afin que, à l'achèvement du VI<sup>e</sup> Plan, le taux de desserte en eau potable soit à peu près le même dans toute la France ?

**M. le ministre de l'agriculture.** Je vous réponds tout de suite : oui ! (Applaudissements sur de nombreux bancs.)

**M. Pierre Beylot.** Je vous remercie, monsieur le ministre.

Je voudrais évoquer maintenant un autre aspect du problème, celui de nos échanges, et essayer de montrer combien il serait dangereux de sacrifier ou d'amoindrir le potentiel agricole de la France.

**M. Bertrand Denis.** Bien sûr !

**M. Pierre Beylot.** L'année dernière, je m'étais permis de vous citer quelques chiffres démontrant que, de 1966 à 1968 — c'est vrai aussi pour 1969 — nos échanges industriels avec la Communauté économique européenne s'étaient soldés par un important déficit.

Heureusement, la gravité de cette situation fut atténuée par les excédents de nos exportations de produits agricoles vers la Communauté économique européenne.

Aujourd'hui, les choses se sont améliorées. Notre industrie s'efforce de conquérir des marchés extérieurs, sa balance est presque équilibrée, mais la balance agricole l'est tout à fait, depuis 1969.

Ce résultat est dû, avant tout, aux exportations céréalières. Il n'en va, hélas ! pas de même pour la viande et c'est ce qui me conduit à aborder le second point de mon intervention.

Vous êtes, monsieur le ministre, un technicien trop averti du commerce extérieur pour ne pas avoir suivi de près l'évolution de nos échanges de viande.

En 1962, notre déficit pour l'ensemble des viandes était nul ; en 1969, il atteignait 1 milliard 830 millions de francs pour l'ensemble des viandes de porc, de mouton et de cheval, déficit ramené à 1 milliard 230 millions en tenant compte d'un excédent de 579 millions dû à nos exportations de viandes bovines.

Pour 1970, et bien que l'on ne connaisse pas encore le bilan définitif de l'année, on peut dire que la situation ne s'est pas améliorée.

Pour les six premiers mois de l'année, le déficit atteint presque 600 millions de francs.

Aussi insisterai-je plus particulièrement sur le problème bovin, car l'excédent de nos échanges dans ce secteur ne peut constituer une source suffisante d'optimisme.

Il faut savoir, en effet, que même dans ce domaine, nos importations, depuis 1964, ne cessent d'augmenter et qu'en 1969 elles ont doublé par rapport à 1968, alors que nos stocks diminuaient.

C'est là, monsieur le ministre, une tendance très alarmante et qu'il faut s'efforcer de renverser. Il y va non seulement de l'intérêt de la France, mais aussi de celui de nos partenaires européens.

Il résulte en effet de plusieurs études menées par des organismes divers, tels que la F. A. O. — Food and Agriculture Organisation —, l'O. C. D. E., l'I. N. S. E. E., et, je crois, vos propres services, qu'en 1975 la Communauté économique européenne serait déficitaire de 700.000 tonnes de viande bovine, et

qu'à ce moment-là, elle éprouverait les plus grandes difficultés à se les procurer sur le marché international, car alors, la production mondiale sera déficitaire de 2.500.000 tonnes par rapport à la demande solvable.

Voilà pourquoi la France, qui possède 50 p. 100 des surfaces herbagères de l'Europe, 40 p. 100 de son cheptel bovin, ne peut pas, n'a pas le droit d'abandonner à l'autres cette carte que constitue la production de viande bovine dont le IV<sup>e</sup> Plan prévoyait cependant un « développement massif ».

Je suis sûr que vous comprenez l'importance de ce problème, mais les crédits budgétaires ne permettent pas la forte relance qui serait nécessaire.

Les crédits pour les bâtiments d'élevage, de 282 millions de francs en 1970 et de 250 millions de francs en 1971, ont été sensiblement augmentés, c'est vrai ; mais le besoin est tel que ces crédits ne permettront pas d'apurer les dossiers en retard, ce qui inquiète et décourage les éleveurs.

Un effort plus important sera fait en 1971 au titre de la « rationalisation des productions animales », mais on peut se demander quelle sera l'utilisation de ces crédits.

Je rappellerai simplement à cet égard qu'en 1970, 50 millions de francs de crédits avaient été affectés au plan de rationalisation de la production bovine ; 53 groupements avaient déposé des dossiers pour en bénéficier.

Est-il exact qu'un seul dossier sur les 53 ait fait l'objet d'une convention signée du F. O. R. M. A. ?

Les crédits seront-ils alors reportés ou ont-ils été déjà utilisés ?

Telles sont les questions qui peuvent se poser et qui démontrent que le financement du plan de relance bovine est mal adapté aux besoins.

Les crédits sont non seulement insuffisants, mais aussi, dispersés, aléatoires, avec chaque budget.

Or, l'élevage est une œuvre à long terme. La durée est une nécessité, non seulement pour la production et les investissements qu'elle implique, mais aussi pour mener convenablement les actions zootechniques et les actions sanitaires qui doivent aller de pair.

Aussi, nous vous demandons d'établir et de présenter au Parlement une loi de programme relative à la relance de nos productions animales, pour une durée égale à celle du VI<sup>e</sup> Plan.

Une telle disposition est d'autant plus nécessaire que la programmation financière de la loi du 28 décembre 1966 s'achève au 31 décembre prochain.

Il importe de poursuivre l'action entreprise et d'en élargir le champ.

En terminant, je voudrais en quelques mots vous demander de prendre des mesures en faveur des élevages victimes de la sécheresse.

Il est à craindre, en effet, que le manque de réserves fourragères, l'élévation du prix du foin et des aliments ne provoquent un accroissement des abatages diminuant d'autant notre cheptel bovin qui, je crois vous l'avoir montré, est si nécessaire à la France et à l'Europe. (Applaudissements sur les bancs de l'Union des démocrates pour la République, du groupe des républicains indépendants et du groupe Progrès et démocratie moderne.)

**M. le président.** La parole est à M. Beucler.

**M. Jean-Jacques Beucler.** Monsieur le ministre, il y a un an j'avais pris contact avec divers organismes agricoles représentatifs de ma région pour mieux vous exposer leurs critiques et leurs suggestions. J'ai recommencé la même opération cette année... et je suis arrivé à deux conclusions.

La première est positive : les agriculteurs raisonnables, c'est-à-dire la majorité d'entre eux, reconnaissent vos efforts et certains résultats importants que vous avez obtenus.

La seconde est négative : les agriculteurs déplorent que leurs revenus progressent très lentement et même, dans certains cas, diminuent. De plus ils s'inquiètent de voir leur endettement croître. Ils admettent qu'une partie des responsabilités incombent aux producteurs eux-mêmes qui éprouvent des difficultés à s'entendre, à se grouper pour obtenir une meilleure qualité, une meilleure gestion et une meilleure organisation.

Je me bornerai à vous exposer les questions qui sont de votre ressort, pour la solution desquelles vous pouvez agir et qui nous paraissent essentielles. Elles sont au nombre de cinq. Il y en avait sept l'an dernier : il y a donc progrès !

La première question concerne l'environnement, mais dans un sens très large comprenant tout ce qui a trait aux conditions et au cadre de vie.

Les agriculteurs ont le sentiment que Paris méconnaît totalement l'importance de l'environnement en milieu rural. Je partage ces inquiétudes, parce que je vis moi-même en milieu rural et parce que j'ai participé aux travaux de la commission de l'espace rural au commissariat du Plan.

L'espace rural, si l'on s'en tient à la définition adoptée par la commission du Plan, dépasse de beaucoup le monde purement agricole. L'espace rural occupe 90 p. 100 du territoire français et concerne 34.000 de nos 38.000 communes. Il n'est donc pas négligeable!

Or, tout laisse à penser qu'on considère comme inéluctable et irréversible l'exode des campagnes vers les grandes villes. Les calculs ont montré l'ampleur de ce transfert dans le passé et font état, purement et simplement, des mêmes chiffres pour l'avenir.

Ainsi présentés, les chiffres conduisent à accentuer ce déséquilibre car ils commandent l'affectation des crédits. Nous sommes pourtant responsables. Nous devons jouer un rôle essentiel : il convient d'accroître le bien-être de l'individu ou, plutôt, de travailler pour son mieux-être. Toutes les décisions que nous prenons ne sont que des moyens pour parvenir à ce but.

Or, œuvrons-nous véritablement pour le mieux-être des individus en favorisant leur agglutination dans de grandes cités, avec tous les tracés et toutes les agressivités qui en résultent : difficultés de transport, air vicié, bruit, constante tension nerveuse ?

Il serait à notre avis plus raisonnable de ne pas accepter aveuglément les pronostics des chiffres et de pratiquer une politique volontaire ou volontariste, pour employer un mot à la mode, qui permettrait une meilleure répartition des activités et des populations sur le territoire français.

Il faudrait, par des incitations budgétaires, stopper non pas la modernisation, mais la croissance souvent anarchique des centres importants. En outre, il conviendrait de laisser à ces derniers le temps de s'organiser, de digérer l'excédent de population qu'ils ont eu du mal à absorber. Il faudrait, grâce à des investissements judicieux, rendre la vie plus tentante en milieu rural, dans les centres intermédiaires et dans les villages-centres. Cela est possible ! Pour que l'espace rural remplisse son rôle économique, il faut absolument développer les infrastructures de base. L'espace rural, en effet, est victime des statistiques et des statisticiens.

Le second point que je voulais développer concerne l'aménagement foncier. Le remembrement n'est pas un panacée. Il a néanmoins le mérite de stimuler le dynamisme des producteurs. Il présente en tout cas, un grand intérêt immédiat pour certaines cultures et, en particulier, pour les productions céréalières. Or, dans ce domaine, les crédits arrivent avec une lenteur désespérante. Il convient donc, monsieur le ministre, de remédier à cette situation.

Ma troisième question concerne les zones de rénovation rurale. Les critères de classification en zones dites « à action rurale dominante », sont beaucoup trop stricts. Ils présentent deux inconvénients : d'abord, ils créent des différences de traitement entre des communes voisines et similaires ; en second lieu, ils nuisent à l'homogénéité de certains secteurs géographiques.

Dans ce domaine, il faut absolument faire preuve d'une plus grande souplesse. On peut fort bien, en réduisant les avantages, accroître le champ d'application de certaines mesures.

Je prendrai l'exemple de la Haute-Saône que je connais bien. Dans ce département, onze communes sont classées en zone de rénovation rurale. Or, raisonnablement et logiquement, cinquante-quatre mériteraient de l'être.

Ma quatrième question porte sur les bâtiments d'élevage. La productivité augmentant, le chargement à l'hectare s'accroît, ainsi que le cheptel bovin. Cela d'ailleurs entre dans le cadre de la politique de relance bovine préconisée par le Gouvernement. Il faut donc développer les bâtiments d'élevage.

Or, dans ce domaine aussi, les subventions sont très lentes à venir. Les agriculteurs, et spécialement les jeunes, préféreraient que ces subventions, soient remplacées par des emprunts à taux d'intérêt réduit et amortissement différé pour les deux ou trois premières années. Tel est, en tout cas, le vœu qu'ils expriment.

Je conclurai en parlant de l'enseignement, avec une logique discutable puisque c'est le commencement de tout !

Vous avez dit en commission, monsieur le ministre, que certains établissements scolaires ou agricoles étaient mal utilisés et peu fréquentés. Certes, mais ce n'est pas un motif suffisant pour reléguer au second plan l'enseignement agricole et la formation professionnelle.

Il faudrait me semble-t-il trouver des formules souples et adaptées aux circonstances. A cet égard — on m'a fait cette suggestion dans mon département — il serait souhaitable de développer les maisons familiales qui correspondent, dans certains cas, aux goûts et aux besoins des agriculteurs.

Permettez-moi de vous soumettre aussi une suggestion. Dans certains lycées techniques polyvalents, il serait possible de créer des classes agricoles qui prépareraient au brevet de technicien agricole — B. T. A. — ou au baccalauréat D. Cette formule suppose évidemment une parfaite collaboration entre votre ministère et le ministère de l'éducation nationale. Mais elle aurait le triple avantage de répondre aux besoins, de dégager des économies — ou d'éviter en tout cas des gaspillages — et, surtout, de revaloriser l'enseignement agricole.

Ces points me paraissent très importants.

Tels sont, monsieur le ministre, les cinq domaines dont je voulais vous parler : l'environnement en milieu rural, avec tout ce que cela comporte sur le plan des conditions de vie, car tout dépend de cela ; l'aménagement foncier, c'est-à-dire le remembrement ; les zones de rénovation rurale ; les bâtiments d'élevage et l'enseignement.

Nous comptons sur vous, monsieur le ministre.

Continuez. (Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, des républicains indépendants et du groupe Progrès et démocratie moderne.)

M. le président. La suite de la discussion budgétaire est renvoyée à la prochaine séance.

— 2 —

#### ORDRE DU JOUR

M. le président. Ce soir, à vingt et une heures trente, quatrième séance publique :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1971 (n° 1376). (Rapport n° 1395 de M. Philippe Rivain, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.)

Agriculture, F.O.R.M.A., B.A.P.S.A. et article 66 :

Agriculture. (Annexe n° 8. — MM. Papon et Poniatowski, rapporteurs spéciaux ; avis n° 1396, tome VII, de M. Bordage (enseignement agricole), au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales ; avis n° 1400, tome II, de M. Le Bault de La Morinière au nom de la commission de la production et des échanges.)

Fonds d'orientation et de régularisation des marchés agricoles (F.O.R.M.A.). Annexe n° 13. — M. Godefroy, rapporteur général ; avis n° 1400, tome VI, de M. Bertrand Denis, au nom de la commission de la production et des échanges.)

Budget annexe des prestations sociales agricoles (B.A.P.S.A.). (Annexe n° 38. — M. Collette, rapporteur spécial ; avis n° 1396, tome XV, de M. de Montesquiou, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales ; avis n° 1400, tome XX, de M. Bousseau, au nom de la commission de la production et des échanges.)

Article 66.

La séance est levée.

(La séance est levée à dix-neuf heures trente.)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique de l'Assemblée nationale,

VINCENT DELBECCIII.